

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
25 septembre 2024

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2024

Table des matières

Table des matières

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	5
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024	6
V- TRANSITIONS.....	6
Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de superposition d'affectation du domaine public initialement signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.....	6
Premier bilan du plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo — 2022-2026 ».....	10
VI- DOMAINE COMMUNAL.....	25
Secteur Quatre-Chemins : approbation du protocole d'accord entre la Ville et la société AU METRO.	25
Approbation de l'adhésion à la convention de mise à disposition de service du SIPPEREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.....	29
Régularisation foncière : cession au département des Hauts-de-Seine d'une partie du jardin des Félibres.	31
VII- AFFAIRES SCOLAIRES	31
Définition du périmètre des locaux scolaires.....	31
VIII- HABITAT	36
Réalisation de logements sociaux résidence des Mésanges — attribution d'une subvention à SEQENS.	36
Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de la résidence Paul Couderc et la réfection des couvertures de la résidence Imbergères.....	39
IX- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	42
Société publique locale « La cuisine près de chez nous » — communication du rapport relatif à l'exercice 2023.	42
Société publique locale « La cuisine près de chez nous » — dissolution.	46

SIFUREP – retrait de la commune de Carrières-sur-Seine.	47
X- ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	48
Approbation de la « charte pour Elles ».	48
XI- TOURISME	52
Mise en place de l'enregistrement des meublés de tourisme.....	52
XII- RESSOURCES HUMAINES.....	55
Adoption de la mise en œuvre de l'engagement de servir des policiers municipaux de la ville de Sceaux.	55
Mise en œuvre du « bonus attractivité » petite enfance.	55
Valorisation du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.....	57
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, culturelle et médicosociale.	57
XIII- AFFAIRES FINANCIÈRES	58
Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine — approbation de l'avenant n° 2.	58
Budget ville — exercice 2024 — approbation de la décision modificative n° 2.....	60
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables — années 2016 à 2022.....	66
Constataion d'extinction de créances suite à une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.	67
XIV-VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS.....	67
XV- QUESTIONS DIVERSES	67
XVI- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	68
XVII- DÉCISIONS DU MAIRE.....	73
XVIII- QUESTIONS ORALES.....	73
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI.....	73
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	74

Question orale de M. Fabrice BERNARD	77
Question orale de Mme Maud BONTÉ	79
Question orale de Mme Christiane GAUTIER	81

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Je vais demander à M. OSSART de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Hugues OSSART

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Hugues Ossart
- ✓ Kinga Grege
- ✓ Jean-Christophe Dessanges

- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szynkowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Sabine Ngo Mahob, excusée, a donné pouvoir à Nadine Lacroix
- ✓ Konstantin Schallmoser, excusé, a donné pouvoir à Isabelle Drancy
- ✓ Catherine Palpant, en retard
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Numa Isnard

M. le maire

Merci, le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024

M. le maire

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

V- TRANSITIONS

Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de superposition d'affectation du domaine public initialement signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Patrice PATTÉE

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous vous proposons l'installation d'une station Vélib' supplémentaire sur le territoire de la ville. Actuellement, comme vous le savez, nous en comptons quatre, dont une cofinancée avec la commune de Bagneux.

Pourquoi cet avenant n° 3 ? Parce que nous avons déjà adopté un premier avenant pour créer la quatrième station, située en face de la mairie. Un second avenant technique a ensuite été adopté lors du transfert de la voirie au territoire.

Cette nouvelle station a pour objectif de desservir l'est de la Ville, soit le secteur du Petit Chambord, et en particulier le lycée Lakanal. Nous observons qu'environ 25 à 30 % des déplacements effectués avec les vélos en libre-service, qu'il s'agisse des Vélib' ou d'autres services privés de free-floating comme Lime ou Zoov, concernent des trajets internes à la Ville. Il nous semble donc pertinent d'installer une station à l'est de Sceaux, aujourd'hui dépourvu d'équipements de ce type, afin de faciliter les déplacements des lycéens et des résidents du Petit Chambord vers le centre-ville et les autres quartiers, notamment ceux situés plus à l'ouest.

La station serait implantée rue de Fontenelle, à proximité de l'Allée d'Honneur. Il nous paraissait en effet difficile de l'installer plus près du lycée Lakanal, notamment dans l'Allée d'Honneur elle-même.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Christiane GAUTIER

Dans le plan Vélo qui va suivre, vous donnez un petit aperçu de l'utilisation des Vélib' et des vélos en libre-service, sur leurs premières années d'utilisation entre 2019 et 2021.

Comme vous vous apprêtez à installer une cinquième station, à Lakanal, comme vous venez de le dire, pourriez-vous nous dresser un bilan plus exhaustif du taux et du temps d'utilisation de ces vélos partagés ?

D'autre part, quel est le coût pour la Ville du fonctionnement de ces vélos ? La Ville bénéficie-t-elle de subventions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Une toute petite question, car je vois parmi le public, des représentants du domaine du Parc de Sceaux. Quel sera l'impact sur les places de stationnement de la rue de Fontenelle ?

Patrice PATTÉE

Concernant la dernière question, la réponse est simple. Nous allons neutraliser environ quatre places de stationnement pour voitures. Toutefois, cela n'aura que peu d'impact, car la rue en question est rarement saturée, sauf lors des week-ends de beau temps au printemps et en été, en raison des visiteurs du parc.

Pour revenir à la question des subventions liées aux stations Vélib', oui, il y en a une. Je le rappelle, les stations Vélib' dans toute la métropole génèrent un reste à charge pour les communes, qui s'élève en moyenne à 20 000 euros par an. Dans les communes de banlieue, la Métropole du Grand Paris prend en charge environ 10 000 euros. Le reste à charge pour une commune comme la nôtre est donc de l'ordre de 10 000 euros par an.

Il est important de préciser que ce montant est réajusté chaque année en fonction du bilan d'exploitation du service et des recettes, mais le coût reste globalement stable depuis le lancement du service en 2018, avec une variation d'environ 1 000 euros.

Pour ce qui est de la fréquentation, j'ai préparé quelques diapositives. Je suis désolé, car elles sont assez peu lisibles. La première montre un graphique avec des cercles représentant les stations. Plus le cercle est grand, plus la fréquentation de la station est élevée. En haut, vous voyez la station des Blagis, à gauche celle de Robinson, et au centre, celle du centre-ville. Entre Robinson et le centre-ville se trouve la station de la mairie.

Les stations des Blagis et de Robinson affichent une bonne fréquentation tout au long de l'année. En revanche, les stations de l'hôtel de ville et du centre-ville présentent une certaine saisonnalité. La station du centre-ville, par exemple, fonctionne bien au printemps en raison de sa proximité avec le parc. Toutefois, la fréquentation baisse légèrement en juillet, alors que les stations Marie Curie et de la mairie étaient très actives en juin et beaucoup moins l'hiver.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des chiffres sur ces diagrammes ?

Patrice PATTÉE

Il y a des chiffres, mais ils ne sont pas très lisibles.

M. le maire

Il faut les donner alors. Je suis désolé pour le public, mais il va falloir tourner la tête. Le deuxième vidéoprojecteur est en effet en panne.

Jean-Christophe DESSANGES

Est-ce qu'il serait possible d'avoir ces transparents ?

Patrice PATTÉE

Vous pouvez retrouver toutes ces données directement sur le site du SAVM. Il vous suffit de cliquer sur le menu déroulant situé à droite, où vous accéderez aux statistiques globales du service, ainsi qu'à des informations spécifiques à chaque commune, y compris celles de Sceaux. Ce que je vous présente ici n'est qu'une copie d'écran de ce que j'ai extrait du site.

Sceaux, le 25 septembre 2024

Concernant l'utilisation des Vélib', la majorité des usagers se rendent à Bourg-la-Reine. Comme je l'ai mentionné, environ 25 à 30 % des utilisateurs s'en servent pour des déplacements internes à la ville. Cependant, Bourg-la-Reine reste la destination privilégiée, probablement pour accéder au RER.

Sceaux présente une particularité du fait qu'elle se situe en bout de réseau. Cela limite les possibilités de se rendre facilement dans des communes comme Antony, Châtenay, ou Le Plessis, ce qui réduit quelque peu l'efficacité du service. Malgré cela, les usagers se dirigent régulièrement vers les communes du nord, telles que Fontenay, Bagneux, Montrouge, et Châtillon, ainsi que vers certains arrondissements parisiens, notamment le 15^e et le 13^e. Bien que ces trajets vers Paris soient moins fréquents, ils existent tout de même.

Pour résumer, environ 20 % des trajets sont intra-communaux, c'est-à-dire effectués uniquement à l'intérieur de Sceaux. Ce chiffre monte à 50 % pour les trajets vers d'autres communes de l'EPT. Enfin, environ 18 % des trajets concernent Paris.

M. le maire

Essayez de faire en sorte que vos tableaux soient un peu plus compréhensibles. Si je comprends bien, il y a eu 3 207 emprunts en août, soit une centaine par jour. 661 concernaient des trajets dans Sceaux.

Patrice PATTÉE

Tout à fait. Deux tiers des trajets effectués se font avec des vélos à assistance électrique. Pour les usagers se rendant en dehors de la commune ou du département, ce chiffre monte à 76 %. Pour rejoindre Paris, ce pourcentage atteint même 88 %.

M. le maire

Plus on va loin et plus on utilise un VAE.

Patrice PATTÉE

On l'utilise également pour les trajets en ville. C'est pourquoi nous avons mis en place une subvention pour aider à l'achat de VAE. En effet, même à Sceaux, en raison de la topographie, de nombreux habitants optent pour ce type de vélo.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Premier bilan du plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo – 2022-2026 ».**Patrice PATTÉE**

Effectivement, il s'agit d'un bilan à *mid-term*, pour reprendre un terme anglo-saxon. Ce plan Vélo est structuré autour de huit axes principaux. Ce soir, nous vous proposons de mettre l'accent sur quelques-uns de ces axes, et notamment le premier qui nous semble le plus important et qui mobilise le plus de personnes, avec un impact significatif.

Ce premier axe, que nous avons intitulé « Être autonome à vélo à 11 ans », est en effet l'une de nos priorités. Il s'inspire d'une mesure votée dans le cadre de la loi LOM, qui rappelle le principe du « savoir nager » instauré dans les écoles, il y a plusieurs années. Ici, il s'agit du « savoir rouler à vélo », ou SRAV.

À Sceaux, le maire avait déjà mis en place un permis vélo depuis de nombreuses années. Nous avons donc profité de ce cadre pour faire évoluer ce permis en « savoir rouler à vélo ». La principale différence réside dans le fait que désormais, les enfants apprennent à circuler à vélo dans la ville, et non plus seulement à pédaler et rouler, comme c'était le cas avec l'ancien permis.

Depuis le début de l'année 2022, ce chantier mobilise nos équipes. L'objectif est que, d'ici la fin du CM1, les enfants soient capables de démontrer leur aptitude à circuler en toute sécurité dans les rues. Cette démonstration se conclut par la remise d'une attestation délivrée par les enseignants, lors d'une cérémonie annuelle sous le chapiteau du Jardin de la Ménagerie. Cette année, par exemple, plus de 340 enfants ont reçu leur attestation.

Toutefois, certains enfants n'ont pas pu l'obtenir, et nous avons découvert par ailleurs que certaines enfants ne savaient pas encore faire de vélo. Nous avons donc introduit un « bloc zéro », en mobilisant du personnel de la mairie pour leur apprendre à pédaler. En effet, la plupart des enfants savent déjà pédaler, et les enseignants ne pouvaient pas s'occuper spécifiquement de ceux qui ne le savaient pas.

Par ailleurs, pour renforcer l'autonomie des enfants, nous avons créé un « bloc 4 », spécifique à notre commune, où ils apprennent à entretenir et réparer leur vélo. Cela inclut des notions élémentaires, comme vérifier les freins, graisser la chaîne, ou effectuer de petites réparations.

Nous pensons atteindre notre rythme de croisière cette année, avec le programme déployé sur les classes de CE1, CE2 et CM1. Auparavant, le CM2 était encore inclus pour les enfants qui n'avaient pas bénéficié de cet enseignement.

Le deuxième axe, baptisé « Mobilikid's », vise à encourager les parents à délaissé leur voiture pour accompagner leurs enfants à l'école. Ce n'est pas toujours facile, car il y a des résistances. Cependant, il est important de noter que 90 % des parents de Sceaux conduisent déjà leurs enfants

à pied, ce qui s'explique en partie par la bonne répartition géographique des quatre écoles de la ville. Les distances entre les habitations et les écoles sont en effet relativement courtes.

Malgré cela, certains parents prétextent un manque de temps le matin et jettent leurs enfants à l'école avant d'aller bosser, pour gagner cinq précieuses minutes. Mais ils oublient le confort de leurs enfants, ainsi que celui des autres.

Le programme Mobilikid's a été testé pour la première fois en 2022 à l'école du Petit Chambord. Concrètement, cela se traduit par des mesures assez contraignantes, comme la fermeture de la rue aux voitures pendant une demi-heure le matin et une demi-heure le soir, notamment à 16 h 30 lors de la sortie principale.

Ce dispositif sera bientôt étendu au centre-ville. À partir du 7 octobre, une borne sera installée rue des Imbergères pour bloquer la circulation des voitures et protéger l'accès à l'école du Centre, notamment rue des Écoles, pendant les mêmes créneaux horaires.

De plus, nous travaillons sur la mise en place de mesures similaires dans le quartier des Blagis. Le paradoxe est que l'école se trouve face à un parking, mais ce dernier est en cours de réaménagement. Certaines places de stationnement ont déjà été neutralisées, et l'environnement immédiat de l'école des Blagis sera progressivement pacifié et réservé aux piétons et aux cyclistes. On observe d'ailleurs de plus en plus de familles conduisant leurs enfants à l'école à vélo, notamment en longtail ou vélo-cargo.

Pour l'école des Clos, la situation est un peu plus simple. Cependant, nous n'excluons pas de fermer l'avenue de la Gare si nous ne parvenons pas à résoudre ces questions d'une manière plus *soft*.

Sceaux, laboratoire vélo. Sceaux a depuis longtemps une forte culture du vélo et de la mobilité douce en général. Pour rappel, en 1975, la rue Houdan est devenue la première rue piétonne d'Île-de-France et la deuxième de France, grâce à l'audace du maire de l'époque, Erwin Guldner. Dans cette continuité, les différentes municipalités qui se sont succédé ont renforcé cette culture de la mobilité douce, dont les bienfaits sont visibles aujourd'hui.

Nous avons, par exemple, intégré le service Vélib', mais également Zouv, qui a récemment changé de modèle économique et laissé place à Lime. Parallèlement, nous continuons à développer les infrastructures cyclistes, avec l'installation de 95 nouveaux arceaux de stationnement vélo d'ici 2024, ainsi que des parkings sécurisés. Le gestionnaire EFFIA a en effet été sollicité pour neutraliser certaines places de stationnement automobile, afin de les convertir en espaces de stationnement sécurisés vélo.

En 2024, la Ville a également inauguré la Maison du Vélo, située sur la place des Ailantes. Ce lieu sert de point d'ancrage de l'association Sceaux à vélo, que nous avons encouragée après le confinement. L'association propose diverses activités, dont des cours de vélo pour adultes, qui se déroulent le samedi dans la cour de l'école des Blagis. La Maison du Vélo est également utilisée

par le centre de loisirs des Blagis pour toutes les activités autour du vélo, la réparation et le stockage des vélos.

Sceaux est aussi le jalon du cyclotourisme dans le Grand Paris. On a aussi la chance d'être presque le point d'aboutissement de la Véloscénie, même si elle se prolonge jusqu'à Notre-Dame. Tous en conviennent, de Sceaux jusqu'au Mont-Saint-Michel, on bénéficie d'un bel axe vert. La ville de Sceaux a d'ailleurs été labellisée « Territoire vélo », et encourage les commerçants locaux à accueillir les cyclistes. Le Café des Félibres a été le premier à répondre à cet appel, suivi par l'hôtel Ibis. Nous avons donc la possibilité d'accueillir les cyclotouristes, de sécuriser et de gardienner leur vélo.

Nous avons également mis en place un partenariat avec l'Office du tourisme de Chartres pour promouvoir le cyclotourisme sur de petites distances, comme l'itinéraire Chartres-Sceaux. Ce programme inclut la mise à disposition de vélos et la réservation d'hébergements à Rambouillet ou Versailles.

Enfin, la mairie de Sceaux est écoresponsable. De nombreux collaborateurs se déplacent à vélo, et nous encourageons l'usage de ces mobilités douces à travers diverses initiatives. Cette année, nous avons aménagé un parking vélo sécurisé pour les agents de la Ville, dans l'un des bâtiments de la gendarmerie, et nous avons mis à leur disposition une flotte de vélos en prêt. Ces actions nous ont valu le label « Employeur Vélo », avec une certification de niveau or.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

Je vous remercie pour ce point d'étape à mi-parcours, qui est rendu d'autant plus utile que la présentation initiale, en 2021, nous avait tous laissés un peu interrogatifs, notamment sur les projets de pistes cyclables qui se résumaient à trois lignes sans aucun commentaire, sans aucune information concrète.

Avant de venir au bilan en lui-même, je voudrais que vous m'apportiez d'abord quelques précisions. En novembre 2024, vous arrêterez les aides à l'achat d'accessoires pour vélo en arguant du fait que le dispositif régional d'aide à l'acquisition de vélos et d'accessoires évolue. Personnellement, je n'ai rien lu de tel, mais vous pourrez nous en dire sans doute davantage.

Pour revenir au bilan, nous saluons la mise en application en 2022 du dispositif « savoir rouler à vélo » qui est piloté par le ministère des Sports et des Jeux olympiques depuis 2018 et qui, donc, comme vous l'avez expliqué, apprend aux enfants à se déplacer à vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le premier âge. Ce point est très détaillé

et chiffré, de même que sont bien décrites les étapes de la mise en place de Mobilikid's, que nous approuvons également.

À ce sujet, concernant l'école des Blagis, quels dispositifs envisagez-vous pour ralentir le trafic de l'avenue Georges Clemenceau ? Si le pourtour immédiat des écoles est en passe d'être sécurisé, je m'étonne toujours que vous ne mentionniez pas, dans la sécurisation des parcours maison-école, la création de pistes cyclables sécurisées sur les départementales qui quadrillent la ville. Cependant, l'intégration à Sceaux qui se dessine du plan vélo régional, du plan vélo départemental et territorial, est une excellente nouvelle. C'est ce que l'on voit écrit dans ce plan vélo de manière concrète.

Je veux rappeler ici que nous étions les seuls à défendre en vain, depuis 2020, les pistes cyclables continues, sécurisées, sur les axes départementaux de la ville avec plusieurs vœux que l'ensemble du conseil municipal n'a pas soutenus. Non seulement vous ne souteniez pas notre position, mais vous affirmiez, Monsieur le maire, lors du conseil municipal d'octobre 2020, puis dans la presse, que vélos, voitures, camions devaient cohabiter sur les mêmes voies, chacun devant faire attention aux plus faibles.

On voit que depuis, sur le sujet des pistes sécurisées, vous avez évolué, aidé en cela par le Département, Vallée Sud-Grand Paris et la Région qui, eux, en ont fait une véritable priorité. Nous avons donc aujourd'hui une convergence de vues sur ce sujet. En revanche, je suis inquiète d'observer que ni la RD60, la rue Houdan ni la RD67, la rue Voltaire, ne sont mentionnées. Ce sont pourtant des axes qui s'intègrent dans le réseau cyclable défendu par Vallée Sud-Grand Paris et le Département, ainsi que par l'association Sceaux à vélo. Ces axes sont d'autant plus structurants, qu'ils dynamisent le cœur de ville et sécurisent le déplacement des scolaires et des familles.

Nous espérons, Monsieur le maire, que votre nouvelle approche permettra de repenser le projet centre-ville, transféré depuis à Vallée Sud-Grand Paris, dont on sait que les décisions sont toujours prises en accord avec les maires.

Vendre la voirie départementale aux promoteurs au lieu de réaliser ces pistes cyclables serait un obstacle définitif pour les générations suivantes. Sauf si vous nous rassurez sur ce dernier point, nous nous abstenons pour le vote de cette délibération. Je vous remercie.

Maud BONTÉ

Bonsoir, Monsieur le maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

En ce qui concerne ce premier bilan, Sceaux se positionne en ville partenaire du vélo. Ses actions tendent à modifier les usages en vue de favoriser les mobilités douces.

Dans la pratique, la concertation avec les populations concernées ou impactées devrait être plus affirmée. La voie bidirectionnelle, avenue Roosevelt, souffre d'un déficit de popularité auprès des

riverains et des commerçants par manque de communication et de prise en compte de leurs problématiques.

Ensuite, l'absence de création de pistes cyclables et sécurisées rue Houdan rend la pratique du vélo dangereuse pour les collégiens souhaitant se rendre au collège Lakanal ou Marie Curie.

Enfin, sur le petit parking des Ailantes, aux Blagis, 16 places de stationnement ont laissé place à deux containers peu esthétiques alors qu'un seul aurait suffi, sans échange avec les enseignants ni les riverains. En outre, devant la difficulté de garer ses camions de déchargement de meubles et d'accueillir ses clients le week-end, l'activité du commissaire-priseur cesse pour se déplacer vers le haut de Sceaux. Le bâtiment vient d'être racheté par vous-même, par la Ville, pour 1,9 million d'euros par simple décision du maire. Il s'agit de la décision DM 2024-236. Cette dépense a été faite sans aucun vote.

Ainsi, les Blagis perdent une activité commerciale qualitative et atypique qui drainait vers ce quartier de nombreux amateurs d'art, de Sceaux et d'ailleurs.

Enfin, dernier aspect du vélo par rapport au PLUi, à savoir le plan local d'urbanisme intercommunal, dont la réglementation sur Sceaux a été prise en corrélation avec son maire. Les nouveaux logements de 30 m², au moins n'ont pas de locaux vélos, qu'ils soient pour des étudiants, pour des personnes actives seules ou pour un senior isolé en studio proche de ses enfants. Or il est nécessaire que les vélos puissent être garés en sécurité au sein de l'immeuble pour développer leur utilisation. Sans doute pourrez-vous revoir cette réglementation en faveur du vélo. Merci.

Liliane WIETZERBIN

Bonjour à tous. Bonjour, chers collègues.

Merci, Monsieur Pattée, pour la présentation de ce plan vélo. Je rejoins les propos de Madame Gautier : l'inclusion dans ce plan d'indicateurs chiffrés est très utile et répond à une demande que nous avons formulée. Cela permet d'apporter un éclairage pertinent sur les actions menées au niveau local et de mesurer concrètement les progrès réalisés. Si ces efforts se poursuivent, nous pourrions également suivre la dynamique dans le temps.

Sur le fond, j'aimerais soulever quelques points. Tout d'abord, je m'interroge sur la situation de la RD 94, où un cycliste a perdu la vie l'an dernier. Aucune mesure, même provisoire, n'a été mise en place pour réduire la vitesse, comme l'installation de coussins berlinois ou le rétrécissement de la voie. Le sens unique ne semble pas suffisant pour atténuer le danger. Est-ce qu'un projet est en cours pour sécuriser davantage cette zone, sachant qu'elle a été identifiée comme particulièrement dangereuse pour les cyclistes ?

Par ailleurs, je trouve qu'il manque encore une vision claire concernant le plan vélo départemental. Nous n'avons pas une idée précise de ce vers quoi Sceaux veut tendre à cet égard. Je sais que vous participez aux discussions, et même si je note une progression, les choses ne sont pas vraiment Sceaux, le 25 septembre 2024

claires s'agissant des futures infrastructures cyclables. Est-ce qu'il y a eu une concertation sur ce sujet ? Quelles pistes cyclables sont envisagées pour demain ?

Je rejoins également Mme Gautier sur la question des pistes cyclables sécurisées. Vous avez mentionné l'installation d'une nouvelle station vélo, pour favoriser les déplacements des collégiens et lycéens via l'Allée d'Honneur pour aller à Lakanal. Cela montre bien qu'il serait pertinent de sécuriser cet axe avec une piste cyclable, de même que sur l'avenue Poincaré pour l'accès à l'école des Blagis. Il me semble que VSGP a également un projet en cours sur ce sujet.

Pourriez-vous partager votre vision sur ces points et nous dire si vous poussez ces initiatives dans le cadre du plan vélo ?

Numa ISNARD

Je salue le discours de *mid term* de M. Pattée. J'avais presque l'impression d'être au Congrès des États-Unis, à écouter une grande politique publique. Cela dit, je remarque que l'on dépense énormément d'énergie pour un sujet certes important, mais qui, à mon sens, prend une ampleur quelque peu disproportionnée, surtout en ces temps budgétaires incertains qui affecteront tous les Français, y compris les Scéens, car Sceaux n'est malheureusement pas à l'abri des conséquences des décisions nationales qui, inévitablement, se répercuteront sur notre quotidien.

En l'état, je constate que ce plan vélo implique des dépenses considérables. J'ai notamment relevé l'achat de vélos et de véhicules électriques pour la police, mais de marque étrangère, ce qui est regrettable quand on sait qu'une concession Renault est présente sur notre territoire. De plus, on apprend que la fermeture du parking des Ailantes est imminente.

Mais ce qui m'a particulièrement interpellé lors de ce bilan de *mid term*, c'est la manière dont M. Pattée s'adresse à une partie de la population. Son verbe est extrêmement violent. Il parle de « *jeter leurs gamins* » et affirme qu'ils « *oublient le vrai confort* ». Parents scéens, si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, vous manquez à vos obligations, selon M. Pattée. Mais pour qui vous prenez-vous, Monsieur Pattée ? Les Scéens n'ont pas de leçons à recevoir de votre part sur l'éducation de leurs enfants. Franchement, je crois que vous dépassez les bornes ce soir. Vous présentez votre vision comme une vérité absolue, en employant constamment le « on », comme si tout le monde partageait votre avis. Mais de qui parlez-vous ?

Personnellement, je rejoins l'avis de Mme Gautier : la priorité devrait être mise sur les infrastructures cyclables, car ce sont elles qui perdurent. Et c'est le travail du territoire. Demander aux agents municipaux, déjà surchargés, d'apprendre à des enfants à faire du vélo me semble déplacé. Ils ont autre chose à faire. Notre devoir est de penser l'aménagement de la ville sur le long terme, et pas de perdre du temps à faire des bilans à *mid term* ou des plans de je ne sais quoi, qui sont en fait de l'enfumage et qui masquent, en réalité, votre plan : chasser les véhicules de Sceaux et « *rivoliser* » l'intégralité de ses rues au détriment des commerces et des entreprises, comme l'a

souligné Mme Bonté. Et l'on dira ensuite qu'il est nécessaire d'augmenter les impôts des Scéens, parce que les caisses sont vides. Sceaux deviendra une ville pauvre et l'on comptera uniquement sur l'argent des Scéens. Et pourquoi ? Pour satisfaire une petite fraction de la population. Car, à vous écouter, M. Pattée, quiconque conduit ses enfants à l'école en bagnole est un salaud. C'est en tout cas ce qui ressort de votre propos. Personnellement, je suis choqué et je pense qu'il est temps, Monsieur le maire, que M. Pattée perde son mandat d'adjoint au regard de son comportement.

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire. Bonsoir, chers collègues.

Je serai très court et j'irai dans le sens de ce qu'a exposé ma collègue, Mme Gautier. Les choses avancent, en tout cas par rapport à 2020 où nous étions alors les seuls à parler de pistes cyclables, mais il reste encore beaucoup à faire. Je serai court et je ferai un simple rappel des moyens alloués aux projets de pistes cyclables, au risque de décevoir M. Isnard.

Le gouvernement à travers son Plan 2025-2027 a alloué 2 milliards d'euros aux pistes cyclables. Le Plan Vélo Île-de-France 2025-2030 bénéficie de 300 millions d'euros, tandis que le Plan Vélo du département des Hauts-de-Seine 2022-2028 dispose de 150 millions d'euros. Comme vous pouvez le constater, les moyens financiers sont bel et bien disponibles. La clé réside dans la volonté politique de passer à l'action.

Il ne s'agit même plus d'une question de ressources, mais simplement de prendre l'initiative. Un courrier aux instances concernées, et les travaux pour les pistes cyclables peuvent débuter dès demain. Ce qui fait véritablement défaut, c'est la volonté politique.

M. le maire

Vous faites preuve d'une grande naïveté ce soir.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire. J'arrive en fin de course en quelque sorte. Je reprends en gros ce qui a été dit jusqu'ici. Le véritable problème à Sceaux demeure l'absence de pistes cyclables réellement autonomes, où les cyclistes pourraient circuler en toute sécurité, sans craindre d'être heurtés par des voitures, selon leur façon de rouler. À Sceaux, on a institué une limitation de vitesse à 30 km/h, ce qui était censé apaiser le trafic. De plus, les vélos sont autorisés à circuler à contresens dans les rues à sens unique. Cependant, cette mesure a longtemps posé problème, car certaines voitures refusaient de céder la priorité aux cyclistes, ce qui a généré des tensions.

Cela étant dit, je me réjouis de constater que plusieurs acteurs publics se sont mobilisés pour soutenir cette évolution en faveur du vélo. C'est, sans aucun doute, une solution d'avenir, surtout en sachant que la circulation automobile est amenée à diminuer dans nos villes au fil des décennies.

Il est donc essentiel d'encourager, dès maintenant, l'apprentissage de ce mode de transport, notamment à travers les initiatives menées dans les écoles.

Cela étant, pour inciter les non-cyclistes, comme les personnes plus âgées ou hésitantes, à se mettre en selle, il faut absolument développer des pistes cyclables autonomes et sécurisées. Cela contribuerait non seulement à augmenter le nombre de cyclistes à Sceaux, mais aussi à améliorer la qualité de vie et l'environnement.

Sur un plan plus personnel, j'habite le long de l'avenue Jules Guesde, et je sais qu'il est prévu d'y installer des pistes cyclables sécurisées. Je souhaiterais savoir si des dates ont été fixées pour la réalisation de ces aménagements, en particulier du côté du Département et de Vallée Sud-Grand Paris. Car, en l'état actuel, il faut parfois avoir du courage pour remonter cette avenue à vélo, étant donné la proximité des bus et des voitures, dont certaines adoptent un comportement assez insouciant.

En conclusion, je prends acte des efforts faits pour promouvoir l'usage du vélo à Sceaux, mais je nuance mon propos en soulignant que beaucoup reste à faire. Toutefois, je suis optimiste : la convergence de plusieurs acteurs dans cette direction devrait, à terme, faciliter la mise en place d'infrastructures durables pour les cyclistes. Merci.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public.

Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit, mais je tiens à saluer le changement d'approche de la majorité avec la mise en œuvre de pistes cyclables, un élément important du programme de Sceaux Ensemble. Je note également avec satisfaction que nos collègues de Sceaux en commun nous rejoignent désormais sur cet aspect, alors qu'ils avaient jusqu'à présent voté contre ou s'étaient abstenus sur les vœux que nous avons soumis en faveur des pistes cyclables.

Cela dit, même si la création de trois pistes cyclables est un bon début, cela reste insuffisant. Cela manque encore d'ambition et il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Dans ce cadre, j'aimerais savoir quel budget la Ville prévoit d'allouer pour soutenir la mise en œuvre des pistes cyclables mentionnées dans le plan vélo, en complément du financement apporté par les institutions territoriales motrices sur ce sujet dans les Hauts-de-Seine. Je vous remercie.

M. le maire

Merci beaucoup, Monsieur Dessanges.

Monsieur Pattée, si vous le permettez, je vous invite à répondre d'abord aux questions relatives au plan vélo. Ensuite, je prendrai la parole pour aborder d'autres sujets qui, bien que sans lien direct, ont également été évoqués.

Patrice PATTÉE

Tout à fait d'accord.

Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit concernant les pistes cyclables. Je tiens simplement à souligner que nous n'avons pas changé de position. Nous maintenons qu'il n'est pas pertinent de revendiquer des pistes cyclables pour desservir l'école du Centre, l'école des Clos-Saint-Marcel ou encore l'école du Petit Chambord. Nous avons rejeté vos demandes de pistes cyclables sur des axes tels que la rue du Lycée, le boulevard Desgranges ou la rue des Écoles, toutes situées dans des zones internes à la ville.

Notre cap reste inchangé : sur ces voies internes, l'objectif doit être de pacifier la circulation, en réduisant les vitesses, ce que nous avons réussi à faire. En effet, notre bilan en matière d'accidentologie est très positif, et la prévention routière nous a même attribué un label dans ce domaine. Il n'y aura donc jamais de pistes cyclables sur ces voies, mais nous continuerons à travailler activement pour apaiser la circulation et rendre compatible la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes.

D'ailleurs, lors des sorties organisées dans le cadre du programme « Savoir rouler à vélo », nous évitons systématiquement d'emprunter les voies départementales pour relier l'école des Clos à celle du Petit Chambord. Je vous invite à consulter la boucle pédagogique, désormais accessible en ligne. Vous verrez qu'il est possible de traverser la ville d'un bout à l'autre sans avoir à se confronter aux flux de circulation, qui restent néanmoins à des vitesses très élevées, malgré l'arrêté pris par le maire pour limiter la vitesse à 30 km/h sur toutes les voiries, y compris départementales.

Pour les voies départementales, où la réduction de vitesse est plus difficile à faire respecter, nous soutenons pleinement l'aménagement de pistes cyclables, en collaboration avec le Département et la Région. C'est notamment le cas de projets tels que celui de la rue Jules Guesde, que nous attendons avec autant d'impatience que vous. Les travaux devraient, nous l'espérons, commencer l'année prochaine. Je partage entièrement votre point de vue sur l'importance de rendre cette voie praticable, notamment pour permettre aux habitants du nouveau quartier des Quatre Chemins de rejoindre facilement l'école.

Nous avons déjà réalisé quelques aménagements de pistes cyclables, notamment sur Franklin Roosevelt. À ce sujet, il est intéressant de noter qu'il y a d'abord eu une intervention de Mme Gautier, suivie par Mme Bonté, et leurs positions étaient totalement opposées. Dans un premier temps, vous avez applaudi la création de cette piste cyclable. Puis, Mme Bonté a regretté que cela supprime des places de stationnement, impactant ainsi les commerçants.

Concernant l'avenue Franklin Roosevelt, la situation est simple. L'un des principaux objectifs de cette piste cyclable, parmi plusieurs, était de réduire la largeur de la chaussée, où la circulation était souvent trop rapide. Grâce à cet aménagement, la voie devient plus complexe à traverser pour les automobilistes, les incitant ainsi à ralentir. Vous l'avez d'ailleurs souligné et reconnu : cet

aménagement permet également de connecter le quartier du Petit Chambord, le collège et le lycée Lakanal au centre-ville, ce qui est plutôt une bonne chose.

Concernant la station Vélib' avenue de Fontenelle, nous sommes en accord avec vous. Nous rêvons également de voir une piste cyclable aménagée sur l'allée d'Honneur. Nous évoquons ce sujet à chaque rencontre avec le Département, mais jusqu'à présent, nos efforts n'ont pas encore abouti. Si vous souhaitez soutenir ce projet à nos côtés, vous êtes les bienvenus, et nous vous y encourageons vivement.

En ce qui concerne l'accident sur la RD 74, et non la RD 94, il s'agit effectivement d'un incident regrettable. Nous avons participé à plusieurs réunions à ce sujet, y compris en préfecture, où nous avons demandé l'installation d'un radar pour sanctionner les excès de vitesse, demande qui a malheureusement été rejetée. Nous avons également sollicité la mise en place de plateaux, qui ont été refusés.

D'après les relevés de vitesse sur cette voie, elles ne sont pas particulièrement excessives. Cependant, ce malheureux cycliste décédé a été fauché par un conducteur en état d'ivresse. Dans ce contexte, même des mesures de contrôle auraient probablement été inefficaces, car l'individu n'était plus en état de conduire de manière responsable.

Voilà pour ce qui concerne les pistes cyclables. De toute façon, elles s'interrompent à chaque carrefour, où les cyclistes se retrouvent mêlés à la circulation automobile. Nous continuons donc à penser qu'il est préférable d'apprendre aux cyclistes et aux automobilistes le respect mutuel sur la route.

En ce qui concerne la sécurisation de l'école des Blagis, nous sommes d'accord sur le constat : rien n'a été fait sur Georges Clemenceau. Là encore, il s'agit d'une voie départementale. Malgré nos nombreuses demandes d'aménagements, celles-ci n'ont jamais abouti.

À propos du plan départemental, nous le soutenons et il se déploiera à la cadence fixée par le Département. Certes, comme l'a mentionné M. Bernard, il y a beaucoup d'argent. Cependant, le cahier des charges de la Région impose des pistes cyclables d'une largeur de 4 mètres. Or, il est tout simplement impossible de réaliser de telles infrastructures, même dans des zones moins densément urbanisées. C'est pourquoi je crains que ces budgets ne soient jamais consommés.

Concernant la demande de destitution formulée par M. Isnard, je constate que c'est devenu une tendance. En ce qui concerne la violence, il a clairement démontré son savoir-faire à ce sujet.

Pour être bref, c'est essentiellement ce que je voulais souligner.

En ce qui concerne les logements de moins de 30 m², je précise que toutes les résidences étudiantes nouvellement aménagées disposent de très grands parkings à vélos.

M. le maire

Pour résumer ce que M. Pattée vient de dire, ainsi que d'autres, notamment M. Szykowski, je ne pense pas qu'un plan vélo, tel qu'il existe actuellement, se limite uniquement à des infrastructures. Nous sommes d'accord sur ce point. Et, pour clarifier les choses, je n'ai jamais exprimé d'opposition aux pistes cyclables sur les voies départementales. Par définition, ces voies relèvent de la compétence du Département. Je me réjouis que, malgré un certain retard, le Département ait finalement décidé, après la crise du Covid, de consacrer un budget conséquent à l'aménagement de pistes cyclables. Ce n'était pas uniquement une question de financement auparavant, mais plutôt une question de principe. Le précédent président du Conseil départemental était opposé à toute initiative en faveur du vélo. Si changement il y a eu, il a surtout eu lieu au niveau du Département, et je m'en réjouis.

Le Territoire, pour sa part, a emboîté le pas avec la volonté de concrétiser les projets que le Département envisageait, mais n'avait pas la capacité de mettre en œuvre partout, en termes d'ingénierie. C'est donc le Territoire qui a pris en charge la mise en œuvre des projets sur Sceaux, financés par le Département. Par exemple, l'aménagement de l'avenue Franklin Roosevelt a été conduit par le territoire et devra maintenant être pérennisé et renforcé. Cet aménagement est en effet provisoire, destiné à habituer les usagers à de nouveaux modes de circulation. Ce n'est pas la Ville qui le réalise, mais elle y adhère pleinement. Cependant, sans l'intervention du Département et du Territoire, rien ne pourrait se concrétiser.

Nous n'avons absolument pas changé de position. Comme l'a souligné Patrice Pattée, nous pensons que sur les voies communales, à l'exception d'une seule, il n'est pas nécessaire d'aménager une piste cyclable. La cohabitation entre les différents usagers de la route doit être privilégiée sur ces voies. La seule voie communale qui fera l'objet d'une piste cyclable bidirectionnelle, si tout se passe comme prévu, sera la rue Paul Couderc. Cet aménagement devrait voir le jour d'ici fin 2025 ou début 2026. La rue Paul Couderc est communale, et un projet d'aménagement est déjà en cours. Une concertation publique devrait avoir lieu, courant 2025, une fois que les travaux du parvis de l'église seront achevés. Ce projet comprend effectivement la création d'une piste cyclable, avec toutes les implications que cela entraîne.

Enfin, je tiens à rappeler que pour nous, un plan vélo ne se limite pas aux infrastructures. C'est avant tout une question de culture. C'est pourquoi nous parlons de « culture vélo ». Cette culture comme l'a mentionné M. Szykowski – et je l'en remercie – doit s'instaurer dès le plus jeune âge. L'apprentissage commence souvent avec les parents, bien que tous n'aient pas forcément la possibilité de le faire. C'est là que l'école intervient. En collaboration avec l'Éducation nationale, je me réjouis de voir que cette institution a adopté une démarche que nous avons déjà initiée à Sceaux. À l'échelle nationale, il existe maintenant le programme Savoir rouler à vélo.

Cependant, je ne suis pas certain que ce programme soit mis en œuvre de la même manière partout en France. Certaines villes sont moins engagées. Sans l'implication des municipalités, ce

programme ne peut pas fonctionner pleinement. Ce n'est pas à l'enseignant seul d'assurer cet apprentissage s'il n'a pas les moyens matériels, notamment des vélos à disposition. C'est pourquoi une coopération entre les villes et les écoles est indispensable.

À Sceaux, cela fonctionne très bien grâce à l'engagement de nombreux acteurs, dont Patrice Pattée, que je tiens à remercier. Ensemble, nous participons activement à la promotion de cette culture vélo, un terme peut-être pompeux, mais tout à fait justifié.

Cela s'inscrit dans une série d'actions décrites dans ce plan. Je pense que nous avançons à un rythme satisfaisant, même si le chemin est encore long. Des décisions importantes restent à prendre, car nous devons composer avec les exigences normatives actuelles et les réalités du terrain. On ne construit pas une ville à partir de rien, il faut aussi prendre en compte l'existant.

Il y a des endroits où il sera impossible de créer des pistes cyclables sécurisées, faute de largeur suffisante ou, parce que cela impliquerait l'abattage des arbres d'alignement, ce que personne ne souhaite. Cela rendra les aménagements plus compliqués dans certains cas. Cependant, plusieurs projets sont en cours.

Pour la rue Houdan, par exemple, un projet a été élaboré il y a déjà longtemps, incluant une piste cyclable bidirectionnelle. Toutefois, cette voie étant départementale, c'est au Département de s'impliquer.

Le Département m'a d'ailleurs dit : « Monsieur le maire, si vous voulez réaliser cet aménagement qui coûte environ 6 millions d'euros, nous vous cédon la voie. » À cela, j'ai répondu : « D'accord, mais donnez-moi aussi les 6 millions. » Et là, la réponse a été négative. Donc, nous sommes en négociation. Cela dit, ce n'est plus vraiment la Ville qui gère ces discussions, mais le Territoire, qui a désormais la compétence en matière de voirie. Pour ce qui est de la rue Paul Couderc, ce n'est pas la Ville qui l'aménagera, mais le Territoire, tout comme pour la place de l'église.

Donc, lorsque M. Dessanges demande quel est le budget alloué aux pistes cyclables à Sceaux, la réponse est : zéro. Car ce n'est pas la Ville qui finance. Cela ne signifie pas qu'aucun projet n'est réalisé, mais simplement que ce n'est pas la Ville qui finance. Ce sont le Département et le Territoire qui en sont responsables, avec l'appui de subventions, notamment de la Région. La subvention de l'État est, pour sa part, versée à la Région ou au Département, rarement à la Ville, sauf exception. Nous avons reçu quelques petites subventions, par exemple pour la Maison du Vélo ou pour soutenir l'association Sceaux à Vélo, mais cela reste modeste.

Nous bénéficions aussi d'un soutien de la Région, qui partage notre vision sur ces questions. La Région, à travers son plan vélo, propose non seulement des subventions pour l'aménagement des infrastructures cyclables, mais aussi des aides pour des actions à caractère culturel, si l'on peut dire, autour du vélo.

Je voudrais revenir rapidement sur un point évoqué par Mme Bonté, qui a malheureusement donné une information complètement erronée. Je ne sais pas d'ailleurs où elle est allée chercher cette information. Mme Bonté a la particularité de toujours dénicher des éléments que personne d'autre ne semble trouver.

Maud BONTÉ

Merci d'éviter les attaques personnelles.

M. le maire

Je vous en prie. Ce n'est pas une attaque personnelle. Mais il est important de prêter attention à ce que l'on affirme. Un minimum de réflexion s'impose, si vous me permettez.

Maud BONTÉ

Monsieur le maire, je ne veux pas entendre cela.

M. le maire

Vous n'avez pas la parole.

Maud BONTÉ

Et vous, vous n'avez pas la parole pour dire des choses qui m'attaquent personnellement. Je vous remercie.

M. le maire

Oui, mais à un moment donné, c'est compliqué.

Maud BONTÉ

La source est tellement...

M. le maire

Il n'y a pas de source.

Je vais expliquer à tout le conseil municipal ce qui s'est réellement passé dans cette affaire. Le commissaire-priseur a décidé d'arrêter son activité. En réalité, il continue à exercer, mais sans salle des ventes. Nous connaissons bien Maître Siboni, qui est présent depuis longtemps. Jean-Philippe le connaît également très bien, étant l'un de ses confrères. Maître Siboni prend sa retraite, mais il n'a pas vendu sa charge, car il continue à exercer mais sans salle des ventes. Et il n'y a pas eu de repreneur, notamment, parce que les locaux en question ne sont pas en très bon état. De plus, ils

appartiennent à une personne que je n'ai jamais rencontrée, qui vit loin de Sceaux. Ce n'est donc pas le commissaire-priseur qui est propriétaire.

Le propriétaire a envisagé de vendre l'ensemble des locaux pour un prix très élevé, autour de 9 millions d'euros. Nous avons rencontré l'acheteur pour comprendre ses intentions. Il avait un projet de développement de *dark kitchen*. Nous lui avons expliqué que le PLU ne rendait pas possible ce type de projet.

Afin de stopper ce projet et d'envoyer un message clair, j'ai décidé de préempter le bien, ce que je peux faire seul, pour un montant de 1,9 million d'euros. Le propriétaire a naturellement refusé l'offre, ce qui était l'objectif, et a renoncé au projet. Pour l'instant, nous ne savons pas ce qu'il prévoit de faire par la suite.

La préemption, qui a fait l'objet d'une décision du maire, aurait ensuite nécessité une décision du conseil municipal si elle avait abouti, car une Ville ne peut pas acheter un bien à ce prix sur une simple décision du maire. De la même manière, une vente ne peut se faire sans l'accord du conseil municipal.

Notre démarche visait à refuser fermement ce projet et à affirmer que nous ne permettrons pas que n'importe quel projet voie le jour à cet endroit. Actuellement, la situation en est là, et la Ville n'achète pas ce bâtiment à 1,9 million d'euros. Cela dit, même si le bâtiment n'est pas en parfait état, cela pourrait représenter une bonne opportunité. Nous verrons bien. Il faut donc arrêter de colporter de fausses informations. Ce n'est pas bien.

Liliane WIETZERBIN

Je tiens à apporter une précision et à remercier M. Pattée pour ses explications. Je souhaite également rassurer tout le monde, car certains de mes collègues ont répété à trois reprises que nous ne nous intéressons au vélo que très récemment. Cela est faux. Pour rassurer le public, il suffit de consulter les procès-verbaux des séances des années précédentes. Vous verrez que nous avons constamment demandé une vision pour la ville, ainsi que des pistes cyclables. Certes, peut-être pas de la même manière que vous, mais nous avons abordé ce sujet dès le début de cette mandature. Il suffit de vérifier les archives.

Concernant les vœux, je ne crois pas que nous ayons voté contre, mais plutôt que nous nous sommes abstenus. Encore une fois, je vous encourage à relire ces vœux. Leur formulation nous semblait parfois trop politisée, avec des références politiques qui, selon nous, n'avaient pas leur place ici. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes abstenus. Cela ne signifie en aucun cas que nous ne défendons pas les pistes cyclables, et nous l'avons affirmé à plusieurs reprises.

M. le maire

Merci de cette clarification. Nous passons au vote sur ce vœu.

Christiane GAUTIER

Monsieur le maire...

M. le maire

Madame Gautier, il est déjà 21 h 45. Est-ce que cela en vaut la peine ?

Christiane GAUTIER

Je tiens à préciser une nouvelle fois, en réponse à M. Pattée, qui a déjà fait ces remarques à plusieurs reprises, que l'affirmation selon laquelle nous demandons des pistes cyclables sur les voies communales est fautive, et vous le savez parfaitement.

Monsieur le maire, vous avez également repris cette idée en la répétant. Or, lors de la discussion que nous avons eue en octobre 2020, vous aviez clairement affirmé que vélos, camions et voitures devaient cohabiter sur la même voie, mais cela concernait spécifiquement la RD60, une route départementale. Nous n'avons jamais demandé la création de pistes cyclables sécurisées sur les voies communales.

Je souhaiterais ne plus entendre cette information erronée à l'avenir. Je vous remercie.

M. le maire

Permettez-moi également de dire que nous ne souhaitons plus entendre certaines contre-vérités circuler ici ou là. Si chacun s'en abstient, cela ne pourra qu'améliorer les échanges.

Christiane GAUTIER

Je parle en mon nom.

M. le maire

Ah, excusez-moi, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait du groupe.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce bilan.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane

Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard) ; 4 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).

VI- DOMAINE COMMUNAL

Secteur Quatre-Chemins : approbation du protocole d'accord entre la Ville et la société AU METRO.

M. le maire

Comme vous le savez, depuis 2008, nous menons une opération de requalification qui se concrétise par plusieurs chantiers. Ce secteur est constitué de plusieurs lots opérationnels, dont la maîtrise foncière a été confiée à l'EPFIF dans le cadre d'une convention d'intervention foncière. Le lot n° 3, situé à l'entrée des Quatre Chemins, est délimité au nord par le sentier des Bouillons, à l'est par l'avenue Jules Guesde, et à l'ouest par l'avenue du Plessis.

Les négociations se sont achevées en 2023, avec l'acquisition par l'EPFIF des deux derniers lots de copropriété situés 1 avenue Jules Guesde. Il est important de souligner que cette acquisition, comme pour les autres lots, a été réalisée sans expropriation, uniquement par voie de négociation amiable.

En 2009, l'EPFIF était devenu propriétaire du local commercial exploité par le café Au Métro et avait confié la gestion de ce local à la Ville, ce qui est la procédure habituelle de l'EPFIF. Il acquiert des biens puis confie leur gestion à la Ville. Les revenus générés par cette exploitation, lorsqu'ils existent, reviennent à la Ville.

Ainsi, nous continuons de percevoir les loyers versés par l'exploitant du café Au Métro. L'EPFIF est propriétaire des murs, mais il est également nécessaire d'indemniser l'exploitant pour la fermeture de ce café, prévue dans le cadre de la reconstruction qui aura lieu dans les mois à venir.

L'exploitant a accepté cette indemnité, mais n'a pas souhaité explorer les propositions de relocalisation dans le quartier, où plusieurs commerces, dont deux cafés-restaurants, sont en cours de construction au rez-de-chaussée. L'EPFIF a donc négocié une indemnité de 140 000 euros, conformément à l'avis des Domaines. Cependant, il est à noter que le café n'a pas payé ses loyers depuis un certain temps, accumulant une dette locative de 41 626,90 euros envers la Ville.

Il est donc proposé un montage juridique qui doit aboutir à la signature d'un protocole d'accord : l'EPFIF versera 98 000 euros à l'exploitant et reversera 41 626,90 euros à la Ville. Ainsi, l'indemnité versée à l'exploitant sera réduite du remboursement des loyers dus à la Ville. Ce protocole d'accord est soumis à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Numa ISNARD

J'ai quelques questions à poser. Tout d'abord, je constate que la commune de Sceaux a convenu de ne pas réclamer les indemnités d'occupation entre le 1^{er} janvier 2024 et le 13 septembre 2024. Pourriez-vous me dire si les occupants sont déjà partis ? Il est mentionné qu'ils étaient tenus de quitter les lieux au 13 septembre. Cela a-t-il été respecté ? Par ailleurs, pourquoi avons-nous décidé de renoncer à ces neuf mois de loyer ?

Enfin, concernant l'article sur la confidentialité, je trouve cette clause quelque peu surréaliste. En effet, nous discutons actuellement de ce protocole, et tout ceci sera consigné dans un procès-verbal. Je recommande donc la suppression de cet article, car le protocole est de toute manière déjà rendu public. Cela éviterait que la commune soit accusée de violer les termes du contrat.

M. le maire

Il s'agit d'une formulation classique.

Philippe SZYNKOWSKI

En tant qu'habitant du quartier, je suis bien conscient de l'importance de ce petit café pour les personnes qui y résident. Il représentait un lieu de rencontre pour les clients réguliers, ainsi qu'un point de restauration pour les employés du voisinage. Sa fermeture constitue donc une perte significative en termes d'animation et de vie de quartier, un endroit qui a vu passer de nombreux visiteurs au fil des ans.

Ce soir, en passant devant ce café, j'ai remarqué que le commerçant était présent, derrière son comptoir. Cependant, il m'a fait comprendre qu'il n'était pas possible d'entrer. D'après l'accord amiable conclu, tout doit être restitué à l'EPFIF, et l'établissement a officiellement cessé ses activités le 13 septembre. Il n'a pas souhaité envisager d'autres options de relocalisation pour poursuivre son activité. J'ai ressenti un certain vague à l'âme en le voyant derrière son comptoir. Lorsque j'ai tenté de rentrer, il m'a clairement indiqué que ce n'était pas envisageable. Évidemment, le protocole ne le permet pas.

Il existe peut-être un enjeu de reclassement pour cette famille et qui maintenant n'a pas peut-être plus d'emploi. Je spécule parce qu'après tout, on n'en sait rien.

La Ville a quand même bénéficié, depuis 2022, des revenus réguliers liés à l'exploitation du café. Aujourd'hui, cette source de revenus n'existe plus. Sur le long terme, cette fermeture entraînera inévitablement un manque à gagner, même si cela reste relatif. Ces revenus, bien que modestes, contribuaient à soutenir d'autres initiatives locales.

En fermant ce café, nous avons, d'une certaine manière, perdu une part de Sceaux. Je comprends bien que c'est l'EPFIF qui a acquis ce bien, et il est vrai que le processus a été assez complexe,

avec plusieurs sociétés ayant successivement tenté de l'acquérir. Au final, nous avons abouti à la vente à l'EPFIF, suivie de la demande faite à l'exploitant de quitter les lieux.

Ce café représentait un lieu de convivialité pour les habitants du quartier. Les gens y venaient pour boire un verre, mais aussi pour discuter, jouer aux cartes, échanger des nouvelles sur leur vie quotidienne, parler d'avenir ou débattre de politique. Sa fermeture constitue donc une véritable perte pour l'animation de notre commune, un bistrot qui a su maintenir une belle longévité et qui, aujourd'hui, n'existe plus.

Numa ISNARD

On vient donc d'avoir la confirmation que l'occupant n'est pas encore parti alors qu'il était censé quitter les lieux le 13 septembre. Désolé, je viole la confidentialité, mais il est écrit que « *La société AU METRO s'est engagée à libérer les lieux à la date du 13 septembre 2024* ». Dans ces conditions, nous ne pouvons pas autoriser la signature d'un protocole alors que le type viole déjà les termes convenus.

Philippe SZYNKOWSKI

Je ne pense pas que l'on puisse dire cela. Il n'y a pas violation du protocole. Il occupe les lieux, mais peut-être que l'EPFIF lui a laissé un peu de temps pour partir.

M. le maire

S'il vous plaît, nous ne sommes pas au café du commerce. Soyons clairs, le protocole a été conclu avec la société et non avec ce monsieur. L'EPFIF l'a peut-être autorisé à être derrière son comptoir. C'est possible. En effet, l'EPFIF est déjà propriétaire des lieux.

Concernant la question des loyers depuis le 1^{er} janvier 2024, il est vrai que nous aurions pu les demander. Cependant, il ne s'agit pas d'accabler cet homme, qui n'est d'ailleurs pas particulièrement affecté par la situation. Il avait lui-même décidé de cesser ses activités, ce qui est finalement opportun pour lui, puisqu'il recevra près de 100 000 euros d'indemnités.

Il est important de noter que la Ville a perçu des loyers depuis que l'EPFIF a acquis le local auprès du propriétaire précédent. Cet arrangement a constitué un bonus pour elle, puisque nous n'avons pas eu à déboursier d'argent pour l'achat, tout en bénéficiant des loyers.

J'ai convenu avec l'EPFIF et la société qu'il n'était pas nécessaire de réclamer les loyers depuis le 1^{er} janvier 2024, d'autant plus que le commerce n'était que très peu ouvert depuis cette date. Il n'était plus ouvert tous les jours. Voilà la situation.

Il existe encore plusieurs cafés dans le quartier, comme l'Atelier 157 et le Stardust. Donc, si vous souhaitez discuter de politique à l'Atelier 157, c'est tout à fait possible. J'ai beaucoup d'amis qui

y vont, je saurai ainsi ce que vous y dites, n'est-ce pas, Monsieur Szyrkowski ? Cela pourrait même nous aider à préparer les campagnes.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Christophe DESSANGES

Excusez-moi, Monsieur le maire, j'aimerais clarifier un point. Vous expliquez que l'exploitant n'a pas réglé une partie de ses loyers, mais qu'un protocole d'accord sera signé, ce qui nous permettra de récupérer ces loyers impayés et qu'il recevra également une indemnité de sortie assez conséquente.

M. le maire

Non, il touchera une somme de sortie correspondant à l'indemnité négociée, déduite des loyers qu'il n'a pas payés.

Jean-Christophe DESSANGES

Je souhaitais savoir pourquoi cela diffère du cas de l'auto-école du centre-ville, où vous aviez expliqué qu'elle n'avait pas droit à une indemnité d'éviction en raison de ses loyers impayés.

M. le maire

C'est, parce que, dans le cas de l'auto-école, les loyers dus étaient supérieurs à l'indemnité d'éviction.

Jean-Christophe DESSANGES

D'accord.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges,

Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

Approbation de l'adhésion à la convention de mise à disposition de service du SIPPEREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

Jean-Pierre RIOTTON

La ville de Sceaux est adhérente depuis 2009 à la convention de mise à disposition de service du SIPPEREC en matière d'opérations de raccordement au réseau de distribution d'électricité.

En effet, en sa qualité d'autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité, le SIPPEREC a mis à disposition de la Ville ses compétences en matière d'instruction et de contrôle des propositions techniques et financières et des devis émis par Enedis, dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En effet, la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité avait mis à la charge de la collectivité compétente en matière d'urbanisme, une part des coûts d'extension du réseau électrique nécessaire au raccordement d'une opération de construction.

Entre 2015 et 2023, le SIPPEREC a assisté la Ville dans 25 dossiers de permis de construire, pour lesquels Enedis avait mis à la charge de la Ville des frais d'extension de réseau, pour un montant de près de 300 000 € TTC. Dans chacun de ces dossiers, le SIPPEREC avait conclu à l'absence de qualification de l'opération de raccordement comme une extension et donc permis à la Ville de ne pas payer les frais correspondants.

L'ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023, prise en application de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, a supprimé la contribution jusqu'ici due par les communes, lors d'extensions de réseaux rendues nécessaires pour raccorder un nouvel usager ayant bénéficié d'une autorisation d'urbanisme. Désormais, en application de l'article L342-21 du code de l'énergie, modifié par cette ordonnance, le redevable du coût d'extension du réseau pour les besoins d'un raccordement, est le demandeur du raccordement, en complément de la part des travaux financés par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). Le SIPPEREC a donc proposé une évolution de son offre de services, au travers d'une nouvelle convention de mise à disposition. Le SIPPEREC propose d'intervenir désormais sur :

- ✓ l'examen des propositions techniques et financières établies par Enedis, lorsque la collectivité est elle-même pétitionnaire du permis de construire, avec émission d'un avis motivé ;
- ✓ l'analyse des dossiers antérieurs non prescrits relatifs à des opérations de raccordement pour lesquels la Ville s'est déjà opposée à l'avis d'Enedis mettant à contribution la collectivité, au stade du permis de construire, mais pas au stade du chantier et de la livraison. Cela représente 14 dossiers toujours actifs, pour un montant total des devis Enedis de 142 000 € environ.

Le coût de cette mise à disposition de service est de :

- ✓ 2 000 €/5 dossiers/an, jusqu'à 10 dossiers et 375 €/dossier au-delà de 10 ;
- ✓ 375 €/dossier pour les dossiers antérieurs non prescrits pour une analyse technique et pour un accompagnement juridique et technique renforcé, au coût réel supporté par le SIPPEREC.

Au vu des enjeux, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition présentée par le SIPPEREC et d'autoriser le maire à la signer.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYMKOWSKI

Une simple observation concernant la possibilité pour la Ville de récupérer certaines sommes versées précédemment à Enedis, puisque l'on considère désormais qu'il s'agit d'opérations de renforcement plutôt que d'extensions. La ville de Châtillon a saisi le tribunal administratif à ce sujet. Malheureusement, la première instance n'a pas donné satisfaction. Elle a ensuite porté l'affaire devant la Cour administrative d'appel. Il est donc envisageable, si nous considérons cela comme un renforcement et non une extension, de demander des remboursements à Enedis. La ville de Sceaux ne s'est pas jointe à Châtillon lors de cette demande, mais pourrait potentiellement bénéficier de cette situation, sous réserve que l'affaire soit également examinée par le Conseil d'État.

Je ne sais pas qui pourrait, éventuellement, faire d'autres recours sur ce sujet. Cela demeure une affaire complexe à appréhender. Pourriez-vous nous expliquer plus exactement ce qu'il en est pour que les choses soient claires pour tout le monde ?

M. le maire

Jusqu'à présent, à chaque demande d'Enedis pour que la Ville finance un raccordement, nous avons systématiquement refusé de payer, en nous appuyant sur un rapport fourni par le SIPPEREC. Ce dernier analyse la situation, formule les arguments, et nous répondons à Enedis que nous ne payons pas.

Enedis, de son côté, persiste dans ses demandes. À ce jour, il y a 14 dossiers pour un montant total de 142 000 euros, que la Ville n'a pas réglé. À ma connaissance, Enedis n'a pas engagé de contentieux pour le moment. Il semble peu probable qu'Enedis pousse cette affaire plus loin.

Nous passons au vote sur cette convention, qui est une convention d'accompagnement et d'aide. Les montants en jeu restent relativement modestes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sceaux, le 25 septembre 2024

Régularisation foncière : cession au département des Hauts-de-Seine d'une partie du jardin des Félibres.

Patrice PATTÉE

Il s'agit d'une délibération assez technique. Dans le cadre du projet de réaménagement du parvis de l'église, en examinant le cadastre, les services ont constaté que l'assiette foncière de l'église empiétait sur le jardin des Félibres. Ce qui est proposé ce soir, c'est d'harmoniser la situation cadastrale avec la réalité observable sur le terrain : le parvis de l'église et le jardin des Félibres sont deux espaces distincts, d'autant que le jardin des Félibres fait partie du domaine public départemental.

Il vous est donc proposé de céder les 426 m², identifiés et mesurés par le géomètre, au Département pour la somme symbolique d'un euro. Le service des Domaines a estimé cette parcelle à 210 000 euros, mais a suggéré que cette transaction se fasse à l'euro symbolique, étant donné qu'il s'agit d'un transfert entre deux entités publiques.

Voilà, Monsieur le maire, chers collègues.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- AFFAIRES SCOLAIRES

Définition du périmètre des locaux scolaires.

Frédéric GUERMANN

Merci, Monsieur le maire, chers collègues.

L'enseignement public du premier degré relève de la compétence de la commune depuis les lois fondatrices de Jules Ferry (1880, 1882, 1886).

La commune est donc propriétaire des locaux scolaires et doit en assurer la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement.

Cette compétence a été confirmée par les lois de décentralisation, en particulier la loi du 22 juillet 1983 qui donne par ailleurs aux communes la possibilité d'organiser dans les établissements scolaires des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires à celles de l'Éducation

nationale. La loi sur les rythmes scolaires a renforcé le rôle éducatif de la commune en complément des services de l'Éducation nationale.

Au fil des années, le nombre d'élèves des écoles scéennes a évolué ainsi que les modalités d'organisation des actions éducatives. L'évolution de ces besoins s'est accompagnée d'une réorganisation et d'une optimisation de l'usage des locaux scolaires, étant précisé que les activités organisées sur le temps scolaire sont sous la responsabilité des représentants de l'Éducation nationale et que la Ville assure la responsabilité des activités qu'elle organise en dehors de ce temps.

En lien avec ces évolutions, il apparaît nécessaire de clarifier le statut des locaux et espaces extérieurs utilisés pour ces différentes activités.

L'usage des locaux dits « scolaires » doit en effet faire l'objet de dispositions particulières, afin de garantir les conditions d'une bonne organisation des activités scolaires proprement dites.

En revanche, s'agissant des autres locaux et espaces, la commune reste chargée du pilotage de leurs usages.

Il est donc proposé de déterminer trois types d'espaces au sein de chacun des groupes scolaires :

- ✓ les périmètres des locaux scolaires, affectés à l'Éducation nationale sur le temps scolaire,
- ✓ les périmètres affectés exclusivement aux activités municipales,
- ✓ les périmètres partagés.

Cette répartition pourra naturellement faire l'objet d'évolutions, notamment si les besoins liés aux activités scolaires s'avéraient plus importants. Elle pourra également évoluer en lien avec l'optimisation des usages et des espaces.

Les dispositions spécifiques à chacun des types d'espaces sont les suivantes :

S'agissant des locaux scolaires

Les locaux scolaires sont régis par l'article L 212-15 du code de l'éducation. Selon ces dispositions, ces locaux sont affectés aux activités scolaires, mais peuvent également être utilisés pour des activités éducatives, sportives et culturelles organisées par la commune et s'inscrivant dans le prolongement de la mission publique et laïque de l'établissement scolaire. Le conseil d'école est associé aux décisions en la matière.

Les activités organisées au sein de ces locaux sur le temps scolaire sont sous la responsabilité des services de l'Éducation nationale.

Ces locaux sont matérialisés en bleu sur les plans ci-annexés.

S'agissant des périmètres affectés exclusivement aux activités municipales

Les groupes scolaires comprennent des locaux techniques (chaufferie...), des locaux nécessaires à l'entretien (laveries...) ainsi que des espaces à usage d'activités municipales telles que la restauration scolaire, les centres de loisirs, etc.

Ces locaux sont exclusivement sous la responsabilité de la Ville pour les activités qui s'y déroulent.

Ils sont matérialisés en jaune sur les plans ci-annexés.

S'agissant des périmètres partagés

Les périmètres partagés s'inscrivent dans le cadre d'une optimisation de l'usage des locaux municipaux.

Ils concernent les espaces extérieurs des groupes scolaires ainsi que différents locaux.

Par exemple, les cours d'école sont utilisées le mercredi et pendant les vacances scolaires pour les activités de loisirs organisées par la Ville pour les enfants. Certaines cours d'école sont utilisées pour d'autres activités ouvertes au public, la vélo-école des Blagis par exemple.

En fonction des besoins liés aux activités scolaires, la Ville met ces espaces à disposition des services de l'Éducation nationale. Les activités qui s'y déroulent sont alors sous la responsabilité de ces services.

En dehors de ces temps, la Ville dispose de ces espaces pour ses activités, en veillant à ne pas compromettre le bon déroulement des activités purement scolaires.

Les espaces correspondants sont matérialisés en vert sur les plans ci-annexés.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de délimiter les locaux scolaires conformément aux plans annexés.

M. le maire

Merci, Monsieur Guermann.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTÉ

En parcourant la note de présentation, j'ai trouvé cette clarification sur l'usage des locaux scolaires particulièrement pertinente. Il est vrai que, depuis longtemps, l'affectation exclusive de certains espaces entrave l'organisation de certaines activités. Cependant, je me demande si l'Éducation nationale a validé cette répartition, ou si cela relève entièrement de la décision de la commune.

En dehors du temps scolaire, il semble que la plupart des lieux puissent être utilisés pour des activités, à l'exception peut-être des salles de classe. Pourriez-vous m'apporter davantage de précisions à ce sujet ?

Philippe SZYNKOWSKI

En voyant ces différents schémas, j'ai eu une crainte : que cela puisse être trop rigide et empêcher des modifications qui pourraient s'avérer utiles à l'avenir. Vous avez mentionné qu'il n'y aurait pas de problème à faire des ajustements si besoin, et c'est rassurant.

Par exemple, pour la création d'une cour oasis – et l'on sait que c'est en cours aux Blagis – est-ce que cette nouvelle organisation pourrait poser des difficultés ?

Jean-Christophe DESSANGES

Très rapidement, pour aller dans le sens de mon collègue, comment s'opère la réversibilité des affectations ? Est-ce qu'un simple passage en conseil municipal suffit ?

Frédéric GUERMANN

Pour répondre à la question de Mme Bonté, nous avons eu plusieurs échanges avec l'Éducation nationale, notamment lors d'une réunion lundi dernier, en présence des directeurs et directrices de toutes les écoles de Sceaux ainsi que de l'inspectrice de l'Éducation nationale. Ce point a bien sûr été présenté.

Comme vous l'avez souligné, M. Szynkowski, et comme cela est précisé dans la note, des ajustements seront réalisés en fonction des évolutions. Ce périmètre n'est donc pas figé. Si des adaptations sont nécessaires, elles seront mises en place.

Je pense que cela répond à la majorité des questions.

M. le maire

Je voudrais simplement souligner que cette démarche répond à plusieurs préoccupations, notamment celles exprimées par les directeurs, directrices d'école et les enseignants, concernant la clarification du régime juridique de ces locaux.

Il n'existe pas jusqu'alors de délibération claire du conseil sur ce sujet. Nous n'en avons pas retrouvé de telles décisions en tout cas. Or, le code de l'éducation précise bien qu'il est nécessaire d'affecter les locaux de manière explicite, notamment, parce que les directeurs et directrices d'école ont une responsabilité sur ces espaces. L'objectif ici est d'éviter de leur faire porter la responsabilité de locaux qui, en réalité, ne sont pas du ressort scolaire.

Cette réflexion est notamment née de la situation de l'école du Petit Chambord, où le périmètre scolaire incluait non seulement l'école, mais aussi le gymnase et même le square en cours

d'aménagement. Il est évident que le directeur d'école ne peut être responsable, pendant le temps scolaire, de ce qui se passe dans un square ouvert au public. Pourtant, jusqu'ici, ce périmètre était considéré comme faisant partie de l'espace scolaire. Nous avons donc voulu clarifier cette situation, et les directeurs et directrices d'école sont évidemment en accord avec ces nouvelles répartitions.

Nous avons par ailleurs engagé une réflexion avec les directeurs et directrices d'école sur l'intensification de l'usage des locaux scolaires. Ces locaux ne sont en effet pas utilisés à temps plein. Je pense notamment aux cours d'école dans des quartiers où l'espace public est limité, comme au Clos Saint-Marcel ou aux Blagis. Ces cours d'école restent inutilisées une grande partie du temps, alors qu'elles pourraient l'être, y compris le week-end, comme cela se fait dans d'autres pays.

Cette délibération vise donc à clarifier l'usage de ces espaces et à établir une répartition des locaux fondée sur des bases juridiques solides.

Cela ne signifie pas que les directeurs d'école étaient opposés à l'utilisation des locaux pour d'autres activités. Par exemple, la cour de l'école des Blagis a été utilisée par Sceaux à vélo pour des cours d'apprentissage du vélo, ainsi que par le club de tennis de table pendant les travaux du gymnase des Blagis. Mais cette délibération permet de mieux encadrer ces usages dans un cadre juridique beaucoup plus solide.

Concernant les locaux, l'accord que nous avons passé avec l'Éducation nationale stipule que les locaux scolaires, les salles de classe, pourraient théoriquement être utilisés par la Ville en dehors du temps scolaire. Cependant, nous nous sommes engagés avec les enseignants à ne pas les utiliser, car ces classes sont aménagées spécifiquement pour l'enseignement. Il ne serait ni justifié ni approprié d'y organiser d'autres activités.

En revanche, tous les locaux partagés peuvent être utilisés. Par exemple, les préaux sont utilisés pour les élections. De même, les BCD ou les bibliothèques scolaires peuvent être mises à la disposition des accueils de loisirs.

Ces pratiques existent déjà dans certains cas, mais cette délibération permet de clarifier les règles d'utilisation de ces espaces.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- HABITAT

Réalisation de logements sociaux résidence des Mésanges – attribution d’une subvention à SEQENS.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir à tous.

C’est la dixième subvention depuis 2017 pour ce programme de renouvellement urbain, qui comprend la construction de 270 logements sociaux neufs. Nous sommes actuellement à la troisième phase, qui marque le début de la déconstruction et de la construction des 120 derniers logements locatifs sociaux.

La réalisation de ces 270 logements aidés permet non seulement de répondre aux objectifs du programme local de l’habitat, mais aussi aux obligations de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Cela renforce également notre capacité à atteindre l’objectif de 25 % de part exigible de logements sociaux au sein de la commune.

Lors de la transaction initiale, la Ville s’est engagée à verser à SEQENS d’ici 2025 une subvention pour surcharge foncière de 1 500 000 €.

À ce jour, nous avons déjà versé un total de 1 182 692,47 euros.

En contrepartie de cette subvention, nous bénéficions d’un droit de réservation complémentaire sur 28 logements, limité à la première attribution en raison de l’évolution des règles de gestion des logements sociaux, qui sont passées à une gestion en flux. Ce droit de réservation s’applique une seule fois au lot numéro 3.

Il est proposé au conseil municipal d’attribuer une nouvelle tranche de subvention de 158 654 € pour la troisième phase de l’opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges à Sceaux portant le total des subventions allouées à 1 341 346,47 €.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu’il y a des questions ?

Liliane WIETZERBIN

J’ai une question pour bien comprendre à nouveau comment se déroule l’attribution des logements. Vous nous l’aviez expliqué il y a quelque temps, mais je voudrais être sûre.

Nous avons le droit à une attribution, c'est-à-dire que nous pouvons proposer des candidats une seule fois, lors de la première mise en location du logement, et ensuite, nous n'avons plus de droit de regard, c'est bien cela ?

Je sais, par exemple, qu'un certain nombre d'enseignants ou d'anciens enseignants de Sceaux bénéficient de logements attribués par la Ville, si je ne me trompe pas. Cela signifie donc que, dans l'avenir, la Ville aura beaucoup plus de difficultés, voire ne pourra plus du tout proposer des personnes de son choix pour occuper un logement, c'est bien cela ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

En effet, lors de la première attribution, la Ville propose les logements. Ensuite, le processus de réattribution se base sur un calcul algorithmique très sophistiqué, révisé chaque année. En réalité, cela se traduit par seulement un ou deux logements attribués par la suite, au lieu des 28 initialement prévus. Par conséquent, les possibilités de proposition se réduisent considérablement.

Il est important de noter que cela concerne tout le monde. Vous avez mentionné les enseignants. Ils relèvent d'un contingent fonctionnaire spécialisé. Ce contingent bénéficie également d'un volume conséquent lors de la première attribution, en fonction des financements qu'il a dédiés au logement social. Cependant, après cette étape, le même calcul s'applique, et chaque contingent n'a alors accès qu'à deux ou trois logements, l'État ayant la priorité, bien sûr.

M. le maire

Je pense que Mme Wietzerbin faisait référence à des enseignants qui sont logés depuis longtemps dans des appartements appartenant à la Ville, mais qui ne sont pas des logements sociaux. C'est le cas, par exemple, de l'immeuble situé au Clos Saint-Marcel ou de celui sur l'allée de Trévise. Ces logements sont la propriété de la Ville et sont loués comme n'importe quel bien immobilier.

Vous avez votre réponse.

Cela dit, cette situation ne va pas inciter les collectivités à soutenir davantage le logement social, car, à un moment donné, nous perdons toute maîtrise sur le processus. Nous rencontrons parfois des déconvenues lors des attributions, n'est-ce pas, Roselyne ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Nous sommes dans une période de frustration totale, tant pour nous que pour les demandeurs.

M. le maire

Oui, en particulier avec les nouveaux logements actuellement livrés dans des opérations dont la SEM est propriétaire. Plusieurs organismes souhaitent nous imposer des locataires qui ne

correspondent pas nécessairement à ceux que nous avons initialement proposés. Cela va provoquer des bras de fer.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Oui, et nous sommes plutôt perdants.

M. le maire

Il ne faut pas partir perdants. Il faut se battre pour les Scéens.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Le sujet, c'est que cela engendre une grande frustration parmi les Scéens, car ces logements neufs sont très convoités. Et il est vrai que nous avons des besoins réels en matière de logement ; il ne s'agit pas d'un luxe, mais d'une nécessité. »

M. le maire

Le 1 % patronal a été fusionné au sein d'une grande entité appelée Action Logement. Autrefois, il existait des collecteurs de 1 % très diversifiés et étroitement liés aux territoires. Aujourd'hui, cette approche a disparu ; tout a été centralisé au niveau national.

Cela signifie que les décisions sont prises par des personnes qui ne connaissent pas les réalités locales. En réalité, ces choix sont effectués sur des tableurs Excel, voire par des algorithmes ou des robots qui prennent ces décisions en se basant sur des critères prédéfinis. Il ne faut donc pas s'étonner des résultats.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je veux juste dire qu'il ne s'agit pas vraiment de la terminaison de l'opération, car la reconstruction des deux bâtiments qui seront prochainement démolis s'étendra jusqu'en 2026, voire peut-être jusqu'en 2027. Le versement de la subvention de 1,5 million d'euros est prévu jusqu'en 2025. Pourra-t-on envisager un complément pour 2026 ou éventuellement 2027 ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Nous sommes en avance de paiement par rapport à SEQENS qui accuse un retard. Mais nous n'allons pas changer les termes de la convention qui a été signée en 2014. Il reste encore un versement à effectuer.

M. le maire

Nous passons au vote.

Sceaux, le 25 septembre 2024

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de la résidence Paul Couderc et la réfection des couvertures de la résidence Imbergères.

M. le maire

La délibération concernant Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, je vais laisser la présidence de la séance à M. Jean-Philippe Allardi et je demande aux administrateurs de la SEM de bien vouloir quitter la salle pour éviter tout conflit d'intérêts.

MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Annie Bach, Catherine Palpant quittent la salle du conseil à 21 h 32.

Jean-Philippe ALLARDI

Ce dossier est rapporté par Mme Drancy, à qui je cède la parole.

Isabelle DRANCY

Bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération concerne une garantie d'emprunt accordée par la ville à Sceaux-Bourg-la-Reine-Habitat. Comme nous l'avons souligné lors du vote du budget primitif, la conduite de la transition écologique et énergétique est un axe majeur de notre budget, et la Ville joue ici un rôle de facilitateur.

Nous proposons donc d'accorder une garantie à 100 % sur les prêts qui seront signés par Sceaux-Bourg-la-Reine-Habitat, visant spécifiquement des travaux de rénovation, tels que la réfection de toitures ou le ravalement avec isolation extérieure.

Vous trouverez en annexe le détail des prêts ainsi que les conventions associées. Ces travaux concernent la résidence Paul-Couderc et la résidence des Imbergères.

Il convient de noter qu'il n'y a pas de limite quant à l'octroi de cette garantie. Nous vous proposons donc de l'accorder, afin de permettre à Sceaux-Bourg-la-Reine-Habitat d'obtenir les financements nécessaires à l'amélioration et à la rénovation énergétique de ces deux résidences.

Jean-Philippe ALLARDI

Y a-t-il des questions ? Il s'agit d'une délibération classique.

Numa ISNARD

Juste une petite interrogation, car j'ai été un peu troublé par les propos de Mme Holuigue-Lerouge. Il semble qu'il y ait une forme de lutte interne, et que les villes concernées par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ont un peu moins leur mot à dire dans l'attribution des logements.

Cela me semble un peu fort, d'autant que les Scéens font des efforts conséquents pour financer le logement social. Ne serait-il pas opportun d'envoyer un message clair, soulignant que les Scéens ne sont pas la vache à lait, qu'ils ne sont pas là simplement pour donner leur garantie sans que l'exécutif local n'ait aucun poids sur ces questions de logement social qui concernent directement nos concitoyens ?

Pour être franc, je m'apprêtais à voter pour cette délibération, mais s'il s'agit de financer sans garantie de retour pour les habitants de notre territoire... J'ai un sérieux doute sur l'opportunité de rester silencieux. Il serait peut-être temps d'envoyer un message fort à cet égard.

Jean-Philippe ALLARDI

Pour ce qui concerne ces résidences, ce sont des Scéens qui y habitent.

Isabelle DRANCY

Tout d'abord, ces biens font partie du patrimoine et de l'actif de la société d'économie mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. L'intérêt est donc de s'assurer que notre actif ne se dévalue pas et que nos logements demeurent attractifs, tout en évitant que nos locataires ne reçoivent des factures d'électricité excessives.

Il est essentiel que l'intérêt général prime. En tant qu'actionnaires de cette société, nous avons également un intérêt direct à préserver la valeur de notre patrimoine, à garantir l'occupation de nos logements et à éviter les impayés.

Pour cela, il est important de proposer des appartements en bon état.

Concernant les modalités d'attribution, comme l'a souligné Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, elles ont changé : ce n'est plus l'exécutif qui propose, mais une commission, la CALEOL. Nous en avons déjà discuté lors de la dernière séance. Ces modalités d'attribution ont changé et peut-

être changeront-elles à nouveau dans un an. Pour notre part, nous nous engageons sur le long terme, avec la volonté de préserver notre patrimoine.

Je considère donc qu'il est de notre devoir, en tant que garant de l'intérêt général, de contribuer et d'accorder notre garantie.

Jean-Philippe ALLARDI

Nous passons au vote sur ces délibérations.

La première concerne la garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de la résidence Paul Couderc.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ;2 abstentions (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard).

La seconde concerne la garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réfection des couvertures de la résidence Imbergères.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ;2 abstentions (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard).

Christiane GAUTIER

Excusez-moi, depuis quand ces bâtiments sont-ils construits et quelle est leur classe énergétique ?

Jean-Philippe ALLARDI

La résidence Paul Couderc a dû être construite dans les années 70-80. Et la classe énergétique était très basse. Je n'ai pas le détail, mais c'est très bas.

MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, Annie Bach, Catherine Palpant rejoignent la salle du conseil à 21 h 40.

IX- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Société publique locale « La cuisine près de chez nous » – communication du rapport relatif à l'exercice 2023.

M. le maire

Il y a donc deux délibérations. La première concerne la communication du rapport relatif à l'exercice 2023.

L'exercice 2023 s'est achevé par un résultat déficitaire de 89 963,87 €.

Ce résultat est constitué principalement de dépenses correspondant à des charges de fonctionnement à hauteur de 30 647 € de TVA non récupérable pour 14 135 €, et par un abandon d'immobilisations qui avaient été provisionnées à hauteur de 45 182 €.

Vous êtes bien sûr familiarisés avec le contexte de cette opération. Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport d'activité.

Avez-vous des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Il est mentionné que Sceaux devrait récupérer 90 000 € sur les 150 000 € versés, ce qui représente tout de même une perte de 60 000 €.

J'ai lu que la ville de Fontenay-aux-Roses a rencontré plusieurs difficultés, tant sur le plan juridique que matériel, qui ont empêché la réalisation des études nécessaires avant la conclusion de ce contrat. C'est en tout cas ce qui semble ressortir des conclusions. La Ville était pourtant au courant de la localisation de cette cuisine qui devait permettre l'élaboration de repas pour les quatre communes.

Je m'interroge donc sur la position de la ville de Sceaux concernant les informations fournies par Fontenay-aux-Roses. Je ne souhaite pas accuser quiconque de négligence, mais il reste des interrogations à ce sujet. Voilà mes observations.

M. le maire

Si je comprends bien, vous évoquez le deuxième rapport, mais ce n'est rien. Nous allons traiter les deux rapports en même temps.

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, chers collègues, je vais compléter les propos de M. Szykowski sur ce que j'appellerais l'aventure malheureuse de la cuisine collective.

Tout d'abord, Monsieur le maire, bien que votre responsabilité soit partagée avec celle des autres maires dans le processus ayant conduit à cette dissolution, nous sommes néanmoins surpris par la gestion de ce dossier.

Je voudrais souligner deux exemples particulièrement préoccupants. Tout d'abord, un cabinet d'études a initialement évalué le projet à 17 millions d'euros. Six ans plus tard, ce même projet est évalué à 30 millions d'euros. Cela signifie qu'en l'espace de six ans, le budget a presque doublé. Certes, je peux comprendre qu'il y ait des explications telles que des contraintes réglementaires, mais cela soulève tout de même une inquiétude.

Ensuite, alors que le dossier est en cours de finalisation, on découvre que le terrain choisi sur le territoire de Fontenay se trouve en réalité sur une zone polluée, nécessitant un désamiantage dont le coût est estimé à 2 millions d'euros.

Il est troublant de constater qu'à ce stade, on réalise que le site retenu présente une telle problématique de pollution, alors qu'aucune mention n'avait été faite à ce sujet auparavant. Cela soulève des questions quant à l'évaluation initiale du dossier.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vais essayer de compléter les propos de mon collègue Bernard. Nous prenons acte de l'abandon du projet de cuisine pour tous. Bien qu'il puisse y avoir des raisons pour arrêter un tel projet, je constate que nous avons alerté le conseil municipal, ainsi que vous, Monsieur le maire, dès 2020, sur les risques significatifs associés à ce projet. Nous regrettons que nos alertes n'aient pas été prises en compte.

À l'époque, nous avons proposé une solution de mutualisation avec d'autres villes qui aurait permis aux enfants de Sceaux de bénéficier d'une alimentation saine et de meilleure qualité que celle qui leur est actuellement offerte. Je ne peux que déplorer que nos propositions n'aient pas été entendues.

Pour paraphraser M. Bernard, on nous a vendu du rêve. Et au final, ce sont les enfants et les Scéens qui paient la facture.

Cela dit, je pense qu'il est important de se tourner vers l'avenir. À ce titre, je voudrais poser la question suivante : qu'allez-vous faire pour améliorer la qualité des repas servis aux enfants, étant donné que ce projet avait précisément cet objectif ? Allez-vous envisager la possibilité de mutualiser la fourniture des repas avec d'autres villes, comme Antony, qui dispose d'une cuisine centrale ?

Cette solution est certes moins ambitieuse qu'une société publique locale intercommunale comme vous le souhaitiez le faire. Je rappelle que nous vous avons alerté dès 2020 sur le fait qu'une cuisine centrale sur trois étages ne pouvait fonctionner efficacement tout en maintenant des coûts maîtrisés. Cela nécessite en effet une réorganisation et des investissements très conséquents, comme l'a montré l'étude par la suite.

Nous aimerions donc connaître votre position et savoir quelles mesures vous comptez mettre en place améliorer la qualité des repas servis à nos enfants tout en optimisant les coûts.

Je vous remercie.

Liliane WIETZEBIN

Je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont déjà exprimé, mais ce qui me surprend le plus, c'est le délai de ce projet. Il a été lancé en 2012 et, douze ans plus tard, on constate qu'il n'est pas viable. Les contraintes ICPE ne sont pas nouvelles ; elles remontent aux années 80 et 90, et la loi Égalim date de 2018.

Ces contraintes étaient déjà bien connues avant même que nous décidions d'intégrer Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine au capital. De plus, concernant le site, je suppose que le PLU n'a pas beaucoup changé, et qu'il y avait déjà un certain nombre de contraintes connues lors du choix de cet emplacement.

Le problème ne réside pas dans l'idée même de ce projet qui semblait initialement prometteuse – nous avons d'ailleurs reconnu son potentiel –, mais dans le temps qu'il a fallu pour réaliser qu'il n'était finalement pas viable. Les études nécessaires auraient dû être menées bien plus tôt.

Au final, cela a coûté 60 000 euros à la Ville, et donc aux Scéens.

C'est cet aspect qui me choque et m'attriste, car cela témoigne d'une mauvaise gestion du projet. En fin de compte, ce projet a été mal piloté.

M. le maire

Je voudrais rappeler la genèse de ce projet. En 2012, nous avons envisagé avec Montrouge la construction d'une cuisine, destinée à préparer un certain nombre de repas. Il était alors question de 7 000 à 8 000 repas.

Nous avons identifié un terrain propriété de la ville de Wissous et signé une promesse de vente avec la ville. Le projet avançait bien, mais en 2014, les élections municipales ont eu lieu, entraînant un changement de maire. Le nouveau maire a décidé de ne pas poursuivre la vente, ce qui nous a obligés à repartir à zéro dans notre recherche de site, toujours en collaboration avec Montrouge. C'est à ce moment-là que les villes de Fontenay et de Bourg-la-Reine ont également manifesté leur intérêt pour ce projet.

Nous sommes donc passés d'une cuisine destinée à produire 7 000 repas à une cuisine devant en produire environ le double, ce qui représentait un changement significatif.

La ville de Fontenay a proposé d'implanter la cuisine centrale au Panorama, à proximité de la cuisine existante. Je tiens à préciser que je n'avais aucune connaissance du niveau de pollution de ce terrain. Je pense d'ailleurs que la ville de Fontenay n'était pas non plus au courant, car ce terrain appartenait auparavant au département des Hauts-de-Seine.

De plus, il n'avait pas été utilisé pour autre chose récemment, mis à part quelques activités sportives.

Le premier projet prévoyait en réalité une cuisine sur deux étages, et non pas sur trois étages, et en effet ce modèle n'était pas viable. Le véritable problème réside dans les nouvelles réglementations, qui imposent une distance spécifique entre les bâtiments et les limites du terrain, en fonction du tonnage de viande traité. C'est cette contrainte qui a véritablement rendu le projet impossible.

En conséquence, cette difficulté a entraîné une augmentation significative du budget de ce projet, passant de 17 à 30 millions d'euros. Il faut également tenir compte de l'inflation sur toutes ces années. Tout cela a conduit à un coût par repas trop élevé, ce qui a incité certaines villes, notamment Montrouge, à se désengager du projet.

Nous avons tenté de voir si le projet était réalisable avec uniquement la ville de Fontenay, mais cela s'est avéré non viable, le nombre de repas n'étant pas suffisant. Finalement, toutes les parties ont convenu d'arrêter le projet.

Il est essentiel de relativiser la situation. Tout au long de cette période, les écoles de Sceaux ont continué à servir des repas. En ce qui concerne le coût de 60 000 euros, il est important de noter que cela représente une dépense sur 12 ans, soit environ 5 000 euros par an. En somme, c'est comme si vous aviez payé une étude de faisabilité et que vous découvrez par la suite que le projet n'est pas réalisable. Nous avons donc perdu le coût de l'étude, mais nous ne nous sommes pas engagés dans le projet.

Alors, que faire maintenant ? Le marché de fourniture des repas arrive à échéance fin 2024. Nous avons donc relancé un appel d'offres avec des caractéristiques similaires à celles du marché actuel. Toutefois, il est certain que le contrat qui sera conclu, quel que soit le prestataire choisi, sera plus coûteux que ce que nous avons aujourd'hui, car les prix ont augmenté.

Notre prestataire actuel a déjà fait valoir plusieurs règles qui nous ont contraints à augmenter sa rémunération ces deux dernières années, en raison de la crise et de l'envolée des prix des matières premières. Nous attendons donc le dépouillement des offres pour connaître le prix qui sera proposé. Nous ne savons pas encore si nous conserverons le même prestataire ou si un autre sera retenu.

Quant à la possibilité de mutualiser avec d'autres villes qui ne souhaitent pas le faire, cela s'avère compliqué. Prenons l'exemple de Bourg-la-Reine : comme vous le savez, nous avons tenté de mutualiser un certain nombre d'actions, mais la ville a finalement décidé de ne pas s'engager. Antony n'a jamais montré d'intérêt pour une telle mutualisation.

Je veux bien que vous alliez vous mettre tout nu devant la mairie d'Antony pour exiger de mutualiser la cuisine, mais s'ils ne souhaitent pas le faire... S'agissant de la Cuisine près de chez nous, nous avons un accord politique et d'objectifs, mais cela n'a pas fonctionné en raison d'une impossibilité technico-financière de réaliser ce projet dans de bonnes conditions.

Il est en outre important de noter qu'à Antony, ce n'est pas la ville qui exploite le service, mais le prestataire Elior. La Ville ne possède que les murs. Je ne suis pas certain que la qualité des repas à Antony soit mieux contrôlée que celle que nous assurons à Sceaux, où nous travaillons avec une petite entreprise avec laquelle nous avons des relations plus étroites que s'il s'agissait d'un grand groupe. Nous faisons de notre mieux, à l'échelle de ce que peut faire une ville de 20 000 habitants.

Nous passons au vote.

La première délibération porte sur la prise acte du rapport relatif à l'exercice 2023 de la SPL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 votes contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote.

Société publique locale « La cuisine près de chez nous » – dissolution.

M. le maire

La seconde délibération porte sur la dissolution de la SPL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 votes contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote.

SIFUREP – retrait de la commune de Carrières-sur-Seine.

Annie BACH

Il s'agit d'une délibération purement administrative.

Je vous rappelle que le SIFUREP est le service public funéraire qui opère sur le territoire de l'Île-de-France au nom des collectivités qui y adhèrent. Il prend en charge l'ensemble des services funéraires, cimetières, crémations et funérariums.

Aujourd'hui, nous devons approuver le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine, qui a exprimé le souhait de quitter le syndicat.

Lors de sa séance du 11 juin 2024, le comité syndical du SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine. Le SIFUREP a ensuite l'obligation réglementaire de consulter les autres communes adhérentes.

Je rappelle qu'en l'absence de vote dans les trois mois suivants la réception de la délibération du SIFUREP, le silence des communes est interprété comme un refus, ce qui pourrait s'avérer ennuyeux pour le maire de Carrières-sur-Seine.

Aussi, je vous propose d'approuver le retrait de la ville de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.

M. le maire

Merci, Annie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Approbation de la « charte pour Elles ».

Isabelle DRANCY

La délibération soumise à votre approbation concerne la charte proposée par l'association Respect Zone, qui se consacre à l'aide aux victimes, au partage de connaissances sur les cyberviolences, ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation. L'objectif est de favoriser une discussion collective et de porter ces enjeux dans le débat public.

Cette charte s'inscrit dans notre projet plus large de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Comme vous le savez, ce projet a été lancé en 2021, suite à notre engagement collectif au conseil municipal autour de trois axes : éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge, faire vivre cette égalité tout au long de la vie et faire de notre ville une collectivité engagée.

Nous avons régulièrement un comité de pilotage, qui inclut également des membres de l'opposition.

Lors de nos réunions de novembre 2023 et mai 2024, nous avons abordé ce sujet. En tant que collectivité engagée pour l'égalité hommes-femmes, nous souhaitons adhérer à cette charte et permettre au maire de la signer.

Vous trouverez la charte en annexe ; elle s'adresse tant aux agents de la ville qu'aux personnes victimes de cyberviolences, car elle sera affichée publiquement.

La charte repose sur cinq axes :

- ✓ Je soutiens le respect en ligne envers les femmes.
- ✓ Je lutte contre la banalisation des stéréotypes sexistes.
- ✓ Je respecte l'intimité et l'image des femmes.
- ✓ Je contribue à faire vivre une culture positive et une inclusion en ligne.
- ✓ En tant qu'organisation ou influenceur, je m'efforce de mettre en valeur cette charte dans les espaces physiques et de soutenir les campagnes de sensibilisation.

Cette charte fixe un cadre pour mener des actions d'information et de sensibilisation sur les dangers et les enjeux du numérique, notamment en direction des jeunes.

En résumé, cette délibération vise à permettre au maire de signer cette charte d'ici la fin novembre. Ces éléments seront relayés lors d'une conférence, que nous organisons chaque année. Nous avons notamment organisé un débat très réussi autour du film *La Sambre*, diffusé sur France 3, qui a

mobilisé collégiens et lycéens à la bibliothèque. Nous prévoyons d'organiser des actions similaires autour de cette charte.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Liliane WIETZEBIN

Dans un premier temps, j'ai accueilli favorablement cette proposition. Puis, en consultant la charte Respect Zone, j'ai été assez surprise. En effet, la charte que nous discutons ici n'est qu'une des composantes de la charte globale Respect Zone, qui s'adresse à un public bien plus large.

Je me permets de citer le volet 2 intitulé « *Je modère mes contenus et mes propos* », où il est spécifié : « *Je veille à ne pas publier ni soutenir des contenus constitués de cyberviolences, y compris des contenus harcelants, racistes, antisémites, homophobes, sexistes, discriminants ou stigmatisants en raison de l'origine, la croyance, la religion ou d'un handicap, ou incitant à la haine, à la violence ou au terrorisme.* »

Comme vous le voyez, c'est bien plus large que le simple volet concernant les femmes. Effectivement, la charte inclut deux parties spécifiques : la charte Pour elles, dédiée aux femmes, et la charte Handi, dédiée aux personnes handicapées.

J'ai été très surprise que l'on ne nous propose ici que de signer le volet relatif aux femmes, en laissant de côté les autres dimensions du cyberharcèlement et des discriminations.

C'est prendre le risque de laisser croire que la Ville pioche parmi l'éventail des discriminations pour sélectionner celles contre lesquelles elle s'engage, en ignorant les autres. Ce n'est sans doute pas le message que nous voulons transmettre, mais c'est un risque réel. Symboliquement, je crois qu'il est crucial que la Ville s'engage sur l'ensemble des volets de la charte Respect Zone, celui relatif aux femmes, mais également celui relatif aux personnes en situation de handicap.

Je propose donc au conseil municipal de signer la charte Respect Zone dans son ensemble.

Numa ISNARD

Ma chère collègue, vous vous interrogez, à juste titre, sur le choix de cette charte parmi tant d'autres. En réalité, tout cela semble n'être qu'un prétexte.

Le rapport le précise d'ailleurs clairement : « *À ce jour, seules des personnes physiques ont signé la charte. La Ville serait ainsi la première personne morale et la première collectivité territoriale signataire de la charte.* » L'objectif est de faire le buzz, de montrer que l'on est bien-pensant, que la Ville innove en devenant la première signataire d'une charte qui, au final, n'a aucun intérêt, parce que malheureusement elle ne sert à rien.

Je ne vois pas en quoi cette charte pourrait véritablement changer les choses. Si Sceaux en est la signataire, qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Est-ce que cela signifie que la Ville va commencer à modérer les contenus publiés par ses agents ? Elle est déjà tenue de le faire. Il existe une réglementation nationale. Tout cela me semble superfétatoire. C'est uniquement de l'affichage, pour satisfaire une certaine image, alors que, comme l'a rappelé M. le Maire, nous ne sommes qu'une ville de 20 000 habitants.

La réalité est bien plus grave et complexe. L'État central a une immense responsabilité dans la mise en danger des femmes. Malheureusement, des drames comme celui de Philippine, retrouvée enterrée dans le bois de Boulogne, continuent de se produire, ici même, sur le territoire de la Métropole.

Signer toutes les chartes du monde n'aura aucun effet si aucune action concrète n'est mise en place à l'échelle nationale. Ces démarches restent symboliques et ne sont qu'un écran de fumée. Elles sont même un peu cyniques, car ce que l'on cherche ici, c'est surtout à être les premiers. On signe un bout de papier, mais derrière cela, il y a toujours la même impuissance de l'État, la même impunité qui persiste et, des femmes qui continuent de mourir.

Christiane GAUTIER

Si je voulais faire preuve d'ironie, je rejoindrais peut-être M. Isnard en disant : encore une adhésion, encore un label, encore une charte.

Cependant, on peut difficilement s'opposer à la sensibilisation et à la lutte contre le cyberharcèlement, quel qu'en soit le destinataire : femmes, hommes, personnes handicapées, ou victimes de discriminations raciales.

Mais doit-on pour autant adopter cette nouvelle charte, alors que nous avons renouvelé la signature, en 2024, de la Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale, qui inclut déjà la question des cyberviolences ?

Je comprends que la ville de Sceaux serait la première personne morale à signer cette charte, souhaitant ainsi montrer l'exemple aux autres collectivités territoriales. Mais est-ce là le seul enjeu ou avez-vous vraiment des actions concrètes à mettre en place et pour quel public ?

Je vous remercie.

Isabelle DRANCY

J'ai souhaité replacer la signature de cette charte Pour Elles dans le contexte de notre plan d'action, élaboré lors du conseil municipal de juin 2021, alors porté par Mme Brault. Ce plan s'inscrit dans une démarche à long terme, visant à lutter contre toutes les formes de discrimination, à promouvoir l'égalité professionnelle, où les femmes peuvent exercer des métiers traditionnellement masculins,

et vice versa. Nous avons également désigné des ambassadeurs au sein de nos services municipaux pour encourager cette égalité de façon tout à fait positive.

Ce sujet a d'ailleurs été largement discuté lors du comité de pilotage de mai 2024. Il est dommage que vous n'ayez pas pu y assister.

De même, lors des conférences que nous organisons, les participants ont l'occasion de s'exprimer et d'échanger dans un cadre propice à la libération de la parole. Ce n'est donc absolument pas une action ponctuelle.

Pourquoi ne signons-nous qu'une partie de la charte ? Parce que, dans le cadre de ce comité de pilotage, nous nous concentrons spécifiquement sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Tout au long de l'année, des actions sont menées, avec des étapes marquantes comme des projections de films qui favorisent l'expression et le débat, et cette association joue un rôle essentiel en apportant un soutien aux victimes.

Les féminicides nous rappellent tristement l'importance de ces associations. Elles sont vraiment une aide aux victimes qui n'osent pas parler.

Cette charte, bien qu'axée sur l'égalité hommes-femmes, fait partie d'un plan d'action plus large. Chaque année, nous faisons un bilan de nos actions, et nous évaluons nos résultats. Cette année, nous avons mis l'accent sur le sport, avec l'objectif d'encourager une participation égale des femmes et des hommes. Nous nous fixons des objectifs et nous essayons de les atteindre.

Ce n'est pas donc pas du tout pour faire le buzz.

Liliane WIETZERBIN

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

J'approuve cette signature, mais dans un cadre plus large.

M. le maire

Merci de laisser Mme Drancy s'exprimer.

Isabelle DRANCY

Ce que je veux dire, c'est que nous nous inscrivons ici dans la continuité des décisions prises lors du conseil municipal de juin 2021 pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines. Cette initiative se concentre spécifiquement sur les questions liées aux cyberviolences et au harcèlement sur les réseaux sociaux.

M. le maire

Merci. Monsieur Isnard, il me semble que, du moins temporairement, nous soutenons le même gouvernement. J'espère donc que les choses vont s'améliorer.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski) ; 2 votes contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard) ; 1 abstention (Mme Liliane Wietzerbin)

XI- TOURISME**Mise en place de l'enregistrement des meublés de tourisme.****Sylvie BLÉRY-TOUCHET**

Merci, Monsieur le maire.

Comme vous le savez, un meublé de tourisme est défini par le code du Tourisme comme une villa, un appartement ou un studio meublé à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

À Sceaux, nous avons une offre de tourisme limitée, avec un seul hôtel, et une zone considérée comme tendue. Dans ce contexte, l'enregistrement des meublés de tourisme apparaît comme un outil essentiel pour mieux encadrer leur développement. Selon une étude menée en 2023 par Vallée Sud Grand Paris, 55 meublés de tourisme ont été identifiés, mais sans disposer d'informations complètes sur leurs propriétaires.

Lors de sa réunion du 11 juillet 2024, le conseil du territoire de Vallée Sud – Grand Paris a approuvé un règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation qui permet de maîtriser le développement de l'offre de meublés touristiques sur le territoire.

En résumé, si vous louez votre résidence principale ou une pièce de celle-ci pour moins de 120 jours par an, cela reste une résidence principale. En revanche, transformer une résidence

secondaire en meublé de tourisme nécessite un changement d'usage, et elle sera alors considérée comme un local commercial.

Ce changement d'usage est valable pour trois ans, et si après cette période vous conservez l'activité de meublé de tourisme, il faudra à nouveau demander un changement d'usage. Une compensation est également requise : pour chaque meublé de tourisme converti en local commercial, il est nécessaire de créer un logement d'habitation équivalent.

Afin de mieux identifier les propriétaires de meublés de tourisme et d'appliquer ces règles, nous proposons de mettre en place une procédure d'enregistrement.

Ainsi, tout propriétaire de meublé de tourisme, résidence principale ou secondaire, sera dans l'obligation d'obtenir un numéro d'enregistrement délivré par la Ville après renseignement d'informations concernant le loueur et le meublé. L'affichage de ce numéro sera obligatoire sur chaque annonce.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en place de l'enregistrement des meublés de tourisme.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Numa ISNARD

Voilà encore un énième machin bureaucratique qui va coûter une fortune à mettre en place et qui, une fois de plus, ne fait qu'entraver le droit de propriété, alors même que nous sommes dans des zones déjà très contraintes. Plus on entrave le droit de propriété, plus on réglemente, et moins il y aura de logements disponibles. C'est malheureusement la dure loi de l'offre et de la demande.

Mais il est vrai que lorsqu'on échoue à avoir une gestion saine – comme pour le centre commercial des Blagis où l'on a perdu 500 000 euros, ou encore cette convention avec la société AU METRO, ou le projet de cuisine qui est un échec – que reste-t-il à faire ? Il ne reste qu'à instaurer des systèmes administratifs de contrôle qui, au final, serviront à percevoir une maigre taxe de séjour ou son équivalent.

Il me semble que, pour le bien des Scéens et du marché immobilier de la ville, il vaudrait mieux évacuer tout cela, et supprimer notamment ces taxes inutiles qui viennent entraver la disponibilité des logements.

À titre de comparaison – même si comparaison n'est pas raison –, et pour faire le parallèle avec les penchants américains de M. Pattée, j'ai récemment lu que, dans la ville de New York, les loyers ont été multipliés par 10, depuis la mise en place de ces réglementations de zonage qui visent à contraindre l'exercice du droit de propriété.

À notre petite échelle, à Sceaux, nous avons une illustration de ce phénomène. J'aimerais simplement savoir combien va coûter la mise en place de toute cette bureaucratie pour, au final, recenser à peine une cinquantaine d'appartements.

M. le maire

C'est justement le contraire. En réalité, nous luttons contre la transformation de logements destinés aux habitants en meublés de tourisme. C'est précisément pour répondre à vos préoccupations.

Numa ISNARD

Je veux que les gens puissent utiliser leur logement comme ils le souhaitent et qu'ils puissent le louer s'ils veulent le louer.

M. le maire

Nous croyons fermement qu'il est dans l'intérêt général de préserver la capacité à loger les gens, plutôt que de favoriser la location en tant que meublés de tourisme.

C'est ce qui nous oppose. C'est regrettable, surtout étant donné que nous soutenons le même gouvernement.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 votes contre (MM. Xavier Tamby, Numa Isnard).

XII- RESSOURCES HUMAINES

Adoption de la mise en œuvre de l'engagement de servir des policiers municipaux de la ville de Sceaux.

M. le maire

Il s'agit de mettre en œuvre un texte qui a été voté et publié en 2021.

La question se pose quant à l'engagement des policiers municipaux. Lorsqu'ils sont recrutés, ils partent ensuite en formation, ce qui représente une période assez longue. Pendant ces six mois de formation, la collectivité finance leur salaire, bien qu'ils ne soient pas encore en service.

C'est pourquoi les maires ont souhaité instaurer un engagement de servir pendant une période minimale au sein de la collectivité qui a embauché et partiellement financé leur formation.

Concrètement, les agents s'engagent à servir trois ans. S'ils choisissent de partir avant cette période, ils doivent rembourser une indemnité forfaitaire, dont le montant varie en fonction de leur responsabilité.

Il est à noter que nous ne disposons pas de directeur de la police municipale, car nous sommes une collectivité de taille modeste.

Le remboursement est structuré comme suit : 100 % la première année, 60 % la deuxième année et 30 % la troisième année.

Il est donc nécessaire qu'une délibération du conseil municipal soit adoptée pour autoriser l'application de ce système, qui pourrait très bien ne pas s'avérer nécessaire. Les agents seront peut-être très heureux de rester à Sceaux. Toutefois, la concurrence sur le marché des policiers municipaux est très forte.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mise en œuvre du « bonus attractivité » petite enfance.

M. le maire

Il est également nécessaire d'adopter une délibération, même si le coût pour la Ville est très faible, voire presque nul.

Dans le cadre des discussions sur l'attractivité des métiers de la petite enfance, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) a mis en place, en avril 2024, un bonus d'attractivité dont les conditions de déploiement ont été précisées en mai 2024.

Ces conditions permettent à la CNAF de verser aux communes qui instaurent ce bonus attractivité pour leurs salariés un montant de 475 euros par an et par place conventionnée.

Bien entendu, ces fonds seront attribués aux agents concernés.

Ainsi, ce que nous vous proposons est d'utiliser cette masse financière, soit 475 euros multipliés par les 220 ou 230 places dont nous disposons, pour augmenter l'indemnité forfaitaire de service exceptionnel (IFSE). Cela représenterait 100 euros nets par mois pour les agents, directrices d'établissements, adjointes de directrices, éducatrices de jeunes enfants et psychologues, et 125 euros nets par mois pour les agents affectés aux missions d'auxiliaires de puériculture et d'auxiliaires de petite enfance.

Je pense qu'il est important de procéder à cette mesure, car elle est financée par la CNAF et permettra d'améliorer légèrement les salaires du personnel concerné. Cela reste toutefois de petites rustines. Bien que nécessaires, elles ne répondent pas à la problématique fondamentale, qui est la faiblesse des rémunérations indiciaires.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTÉ

Monsieur le maire, effectivement, le secteur de la petite enfance souffre d'un manque d'attractivité.

À la crèche des Blagis, nous avons constaté un manque de personnel pendant un certain temps. Comme vous l'avez souligné, les salaires sont très bas, et cette rémunération complémentaire est tout à fait utile. Elle est bien maigre, mais c'est mieux que rien.

Notre groupe soutient par conséquent cette initiative, tout comme la valorisation du complément indemnitaire annuel dans le cadre des Jeux olympiques. Cela permet de soutenir tous les agents exerçant des métiers difficiles et qui s'investissent pleinement. Ce fut le cas lors des Jeux olympiques, mais également lors des élections récentes. Un certain nombre d'agents municipaux ont dû reporter leurs vacances et sont restés, fidèles au poste, pour assurer le service public.

Toute action visant à valoriser le personnel, que ce soit dans la petite enfance ou parmi ceux mobilisés pour les Jeux olympiques, est donc une initiative positive.

Je vous en remercie.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Valorisation du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

M. le maire

Les textes réglementaires permettent de majorer le complément indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel et à la qualité du service, de 1 500 euros pour les agents mobilisés dans le cadre des Jeux olympiques.

Cette majoration est réservée aux seuls agents directement mobilisés dans la préparation et le déroulement des JOP ou exposés à un surcroît significatif d'activité.

Il est important de noter que les agents de catégories C et B bénéficient du régime des heures supplémentaires, qu'ils ont perçues en conséquence. Cependant, les agents de catégorie A ne peuvent pas percevoir d'heures supplémentaires. Il est donc proposé de leur attribuer ce complément indemnitaire annuel.

Cela concerne un nombre limité d'agents, mais les autres disposent d'un régime de rémunération différent.

Y a-t-il des questions ou des oppositions à cette proposition ?

Liliane WIETZEBIN

Combien d'agents sont concernés ?

M. le maire

Un seul. Les autres ne sont pas en catégorie A.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, culturelle et médicosociale.

M. le maire

Il s'agit d'une délibération classique.

Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (- 0,15)

Il est proposé de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^e classe et 0,20 poste sur le grade d'adjoint technique – cette suppression sera soumise à la décision du CCAS – et de créer un poste sur le grade d'attaché et 0,05 sur le poste de psychologue.

Adaptations du tableau des effectifs à la suite de mouvements et réussite à un examen professionnel (-1)

Il s'agit de supprimer le poste de l'agent ayant réussi l'examen professionnel, que nous avons conservé en attendant sa titularisation définitive.

Ces adaptations n'affectent pas fondamentalement les effectifs.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- AFFAIRES FINANCIÈRES

Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine – approbation de l'avenant n° 2.

M. le maire

Cet avenant vise uniquement à intégrer une nouvelle subvention de fonctionnement de 6 107 euros, accordée dans le cadre de la politique de la ville, en faveur de la commune de Sceaux.

Voilà, c'est donc une subvention de 6 107 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTÉ

Il s'agit donc de l'avenant n° 2. Quel est le montant total du contrat de développement pour la période 2022-2024 ? Je n'ai pas vu cette information mentionnée.

M. le maire

Si, c'est précisé dans la page 5 du contrat annexé à la note. Le montant total du contrat de développement 2022-2024 s'élève à 3 485 500 euros en investissement et 1 181 401 euros en fonctionnement.

Maud BONTÉ

Effectivement, merci.

Sceaux, le 25 septembre 2024

Liliane WIETZERBIN

J'ai une petite question. Concrètement, qu'est-ce que l'on peut faire avec 6 100 euros ? Parce que pour la politique de la ville, notamment pour les Blagis, je trouve que la somme allouée est vraiment dérisoire. Cela me paraît clairement insuffisant par rapport aux besoins réels. C'était juste une remarque.

M. le maire

Ce ne sont pas les seules sommes allouées à la politique de la ville. Ce montant correspond uniquement à ce qui transite par le contrat avec le Département.

Liliane WIETZERBIN

D'accord, ce n'est pas ce que j'avais compris.

M. le maire

La tuyauterie est très complexe.

Cela dit, je vous confirme que les montants alloués au titre du contrat de ville pour les Blagis en 2024 restent relativement modestes. Si ma mémoire est bonne, Sceaux recevra environ 17 000 euros. Au total, 150 000 euros sont répartis entre les quatre communes, dont 17 000 euros pour Sceaux.

Liliane WIETZERBIN

Sans les 6 000 ?

M. le maire

Oui, il s'agit de l'abondement du Département dans le cadre de la politique de la ville pour les quartiers politiques de la ville.

Liliane WIETZERBIN

On est donc sur un total de 23 000 euros pour 2024.

M. le maire

C'est bien cela.

Philippe SZYNKOWSKI

Je voudrais simplement savoir à quoi correspondent ces 6 000 et quelques euros. Concrètement, s'agit-il de financer les éducateurs de rue, les médiateurs, ou autre ?

M. le maire

Non, il est précisé que « *la somme sera affectée à des actions municipales en matière de réussite éducative et d'insertion des publics en difficulté.* »

Comme vous le savez, nous avons remis en place, depuis un an, un dispositif de réussite éducative, dirigé par un agent dédié. Celui-ci collabore avec les écoles et les crèches pour identifier les enfants nécessitant un suivi particulier.

Ce processus repose sur des approches individuelles, suivies d'un travail avec les familles. Nous avons également constitué une équipe pluridisciplinaire composée de divers intervenants, travaillant non seulement sur l'enfant, mais aussi sur l'ensemble de la famille. Si la famille est d'accord, nous pouvons l'accompagner ; sinon, nous ne pouvons pas procéder.

Cela représente un certain coût. En incluant le personnel, le budget consacré à la réussite éducative s'élève à environ 50 000 à 60 000 euros. La somme dont il est question représente environ 10 % de notre programme de réussite éducative.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget ville – exercice 2024 – approbation de la décision modificative n° 2.

M. le maire

Nous passons à l'examen de la décision modificative n° 2 avec l'annonce par Mme Drancy d'une très mauvaise nouvelle.

Isabelle DRANCY

Nous avons adopté une première décision modificative en juin 2024. Aujourd'hui, nous vous proposons une deuxième décision modificative, principalement due à l'annonce cet été de notre obligation de contribuer au Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FRIF), à partir de 2024.

C'est la première fois que notre commune devient contributrice, et bien que nous bénéficions d'un abattement, nous devons tout de même verser une somme de 292 000 euros pour l'année 2024. Cette dépense n'ayant pas été prévue dans le budget initial, il est nécessaire de l'y inscrire.

Sceaux, le 25 septembre 2024

Pour 2025, l'abattement de 50 % ne s'appliquera plus, et nous prévoyons une contribution d'environ 600 000 euros au FRIF.

Ce changement résulte de la réforme du calcul des indicateurs financiers des collectivités locales, notamment la réforme du potentiel fiscal de la commune. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, les droits de mutation à titre onéreux ont été inclus dans ces indicateurs, et à Sceaux, ils sont particulièrement élevés. Combinés au revenu moyen des habitants, nous sommes désormais contributeurs du FRIF.

Nous sommes déjà contributeurs au FPIC au niveau national, mais à présent, nous devons aussi contribuer au Fonds de Solidarité régional.

Nous vous proposons donc de prendre acte de cette nouvelle situation et d'ajuster le budget en conséquence. Cela se traduit par une augmentation nette de 300 000 euros dans la section de fonctionnement.

Vous disposez du détail de cette augmentation dans la note de présentation.

En termes de recettes, nous avons reçu plus de subventions que prévu, principalement de la Métropole du Grand Paris, soit 255 000 euros supplémentaires. D'autres recettes diverses s'élèvent à 45 000 euros.

Du côté des dépenses, il y a la contribution au FRIF, qui impactera notre capacité d'autofinancement. Nous devons également couvrir des coûts supplémentaires : l'organisation des deux tours des élections législatives anticipées, non prévues au budget, et l'augmentation de la rémunération des personnes ayant travaillé pour le site de célébration à Sceaux. S'ajoutent 175 000 euros de dépenses diverses liées aux frais de gaz, aux intérêts de la dette, et aux travaux de rénovation des bâtiments.

Pour la section d'investissement, une hausse nette de 342 000 euros est constatée, en partie due à la baisse de notre autofinancement. Toutefois, nous avons obtenu des subventions supplémentaires pour la rénovation thermique de la toiture des Blagis et les travaux en cours sur la halle des Blagis, comme prévu lors du budget primitif et de l'avenant n° 1 au contrat départemental voté en juin dernier.

Enfin, nous procédons également aux écritures comptables nécessaires, notamment pour la cession symbolique du Jardin des Félibres.

En résumé, cette décision modificative diminue notre autofinancement prévisionnel, qui atteindra environ 1,8 million d'euros, mais n'affecte pas le recours à l'emprunt.

M. le maire

Merci beaucoup. C'est effectivement une mauvaise nouvelle. Nous savions que nous n'étions pas très loin de cette situation, mais jusqu'à présent, nous avons réussi à l'éviter. La situation

particulière de Sceaux, notamment en termes de revenus par habitant, fait que nous sommes pénalisés par une règle nationale qui prend de plus en plus en compte ces revenus, alors même que nous ne percevons pas d'impôt sur le revenu. Nous sommes donc pénalisés pour un facteur sur lequel nous n'avons aucun contrôle, ce qui est problématique.

C'est ainsi, et sans être pessimiste, je pense que cette tendance va se poursuivre. De plus en plus, le revenu par habitant influencera les ressources que la Ville recevra de l'État. À partir de l'année prochaine, nous risquons de ne plus rien recevoir de l'État.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTÉ

Je voudrais apporter une précision concernant l'exposé de Mme Drancy. Vous avez mentionné la « *suppression de la taxe d'habitation* ». Je tiens à préciser qu'elle est supprimée pour nous, les contribuables, mais la Ville continue de percevoir un montant de 13,29 millions d'euros cette année cette taxe, qui permet de compenser cette taxe à l'euro près pour.

D'ailleurs, cette information figure sur chaque avis de taxe foncière que nous avons reçu. En bas de la page, il est indiqué en petites lignes que la taxe d'habitation pour notre commune est compensée à hauteur de 13,29 millions d'euros.

M. le maire

Vous mettez le doigt sur un sujet intéressant, Madame Bonté. Pour Sceaux et 6 000 autres communes d'Île-de-France, la compensation n'a pas été totale. Nous avons perdu entre 600 000 et 700 000 euros, et nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises.

L'Association des Maires de France a d'ailleurs demandé au ministère de corriger cette information, qui est erronée. C'est un mensonge de l'État, et je n'hésite pas à le dire.

Pourquoi la compensation n'a-t-elle pas été complète ? Parce qu'elle a été calculée sur la base d'un taux d'imposition qui n'était pas le taux réel. 6 000 communes ont ainsi été pénalisées.

De plus, il faut noter que pour les nouvelles constructions, la taxe d'habitation n'existe plus. La taxe foncière, elle, reste, mais la compensation de la taxe d'habitation ne tient pas compte du nombre actuel de logements, qui a augmenté depuis.

Isabelle DRANCY

D'ailleurs, nous parlons ici de la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation. En effet, la seule taxe d'habitation qui subsiste aujourd'hui est celle sur les résidences secondaires. On ne parle plus de taxe d'habitation, mais de compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation principale.

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, notamment lors du débat d'orientations budgétaires, notre commune fait partie de celles qui n'ont pas été entièrement compensées. Nous avons même dû rembourser l'État, et cela a été inscrit au budget. Nous en avons parlé à plusieurs reprises.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne souhaite pas ajouter une pièce au débat sur la compensation de la taxe d'habitation, mais je tiens à souligner que le montant compensé a été relativement dynamique. Nous ne sommes pas restés figés sur le montant de 2020 ; il a évolué, et le coefficient correcteur a été ajusté pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Ainsi, bien que nous ne soyons peut-être pas à l'euro près, nous ne sommes pas loin de l'être.

M. le maire

Pas loin, ce n'est pas à l'euro près.

Jean-Christophe DESSANGES

Oui, mais avec de nouvelles habitations qui ont été prises en compte.

M. le maire

Non.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne veux pas rentrer dans ce débat, Monsieur le maire.

M. le maire

Moi, j'y rentre, car vous mentionnez des erreurs.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous omettez de mentionner que vous avez tenté de gruger l'État et de bénéficier d'un effet d'aubaine en augmentant la taxe d'habitation en 2018, tout en demandant à l'État de couvrir cette augmentation. Sur 36 000 communes, 29 000 n'ont pas modifié leur taxe d'habitation entre 2017 et 2018. Vous avez pris un risque et vous avez perdu. Ne dites pas que l'État ment. L'État compense effectivement à l'euro près sur la base de 2017, avec une dynamique de compensation à laquelle peu de personnes s'attendaient. Cela représente un effort considérable de la part de l'État.

Maintenant, si vous prenez en considération l'année 2018, alors oui, la compensation n'a pas été à l'euro près. Je pense que nous pourrions approfondir cette discussion, mais je ne peux pas laisser

dire que l'État ment sur les feuilles d'impôt. L'État ne ment pas : il compense à l'euro près sur la base de 2017.

J'aimerais également soulever une question. Je regrette que ces décisions modificatives ne fassent pas l'objet d'une commission des finances. Cela permettrait d'examiner en détail les chiffres, car, pour le public présent ici et vu l'heure, il est dommage de discuter des chiffres de manière aussi superficielle.

J'ai une question concernant le coût des élections, annoncé à 70 000 euros pour deux tours, alors qu'en 2021, nous étions à 60 000 euros pour trois tours. Cela représente une augmentation significative. J'avais demandé un décompte détaillé pour mieux comprendre ces coûts, mais je n'ai pas encore reçu de réponse à ce sujet, ce que je déplore.

Enfin, j'aimerais obtenir des clarifications sur les subventions liées à l'opération Fan Zone pour les Jeux olympiques et paralympiques. Selon la décision modificative, seule la Métropole du Grand Paris a versé un montant, alors que j'ai entendu dire que l'État avait attribué une subvention d'environ 144 000 euros. De plus, la région Île-de-France a proposé une subvention d'environ 83 000 euros. Le budget initial était de l'ordre de 825 000 euros et il a augmenté.

Je ne comprends pas pourquoi la subvention de l'État ni celle de la région Île-de-France ne sont pas mentionnées.

Je vous remercie.

Isabelle DRANCY

Je vais peut-être apporter quelques précisions sur la compensation de la taxe d'habitation. Nous ne reviendrons pas sur l'historique, mais il est vrai que la compensation ne se fait pas à l'euro près. À l'origine, le gouvernement n'avait pas prévu la suppression totale de la taxe d'habitation. Celle-ci devait initialement être supprimée uniquement pour 80 % des contribuables. Ce n'est qu'à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel, qui a déclaré cette mesure illégale, que le gouvernement a modifié sa position.

Lorsque nous avons eu la possibilité de voter nos taux, nous avons opté pour une augmentation. Cette augmentation n'a pas été prise en compte dans le calcul de la compensation. Loin de nous l'idée de gruger l'État. En tant que collectivité locale, nous avons le droit d'augmenter nos taux. À ce moment-là, le gouvernement ne prévoyait pas la suppression totale de la taxe d'habitation, mais seulement une suppression partielle. Nous agissons donc dans notre droit et nous ne grugeons personne.

Concernant le coût des élections, il est d'environ 2,50 euros par électeur inscrit. Ce chiffre est basé sur le nombre de personnes mobilisées de 7 h à 22 h, réparties sur 14 bureaux de vote et le bureau centralisateur. Ces personnes sont rémunérées soit en heures supplémentaires, soit par le biais d'une prestation. En conséquence, le coût total des élections s'élève bien à 70 000 euros.

Sceaux, le 25 septembre 2024

En ce qui concerne le financement, nous avons reçu une subvention de l'État de 2 010 euros par tour.

Pour ce qui est des subventions liées aux Jeux olympiques, je crois que le maire a prévu de faire une communication détaillée à ce sujet, et il développera ce point tout à l'heure.

Liliane WIETZERBIN

Puisqu'on est dans les explications de chiffres, est-ce que vous pouvez nous dire à quoi correspondent les 210 000 euros de subvention d'équipement théorique dans le cadre de la cession à l'euro symbolique d'une partie des Jardins des Félibres que l'on vient donc de décider ?

Isabelle DRANCY

Le Jardin des Félibres était inscrit à l'actif de la Ville. Nous devons maintenant procéder à la sortie de ce bien, car nous le cédon à l'euro symbolique. Cela se traduit par des écritures comptables qui apparaissent à la fois en dépenses et en recettes. Il s'agit d'un simple jeu d'écriture.

Dans la délibération, vous verrez les montants ajoutés et soustraits, correspondant à l'inscription budgétaire. En résumé, nous avons effectivement vendu le bien pour un montant nul.

Jean-Christophe DESSANGES

Excusez-moi, Madame Drancy, je n'ai pas eu de réponse à ma question sur les 70 000 euros.

Isabelle DRANCY

Il y a 17 000 électeurs, et le coût par électeur est estimé à 2,50 euros. Vous n'avez peut-être pas écouté, mais je l'ai déjà expliqué. Pour chaque bureau de vote, il y en a 14 au total. Les bureaux sont opérationnels dès 7 heures du matin et ferment à 20 heures.

En moyenne, chaque bureau de vote est occupé par deux personnes, tandis qu'au bureau centralisateur, il y a environ dix personnes. Ces agents sont rémunérés soit en heures supplémentaires, soit dans le cadre de leur mission, lorsqu'il n'y a pas d'heures supplémentaires.

En résumé, nous estimons le coût des élections à 2,50 euros par électeur, ce qui nous amène à un total de 70 000 euros pour l'ensemble des élections. En ce qui concerne la subvention, l'État verse environ 2 010 euros par tour.

Les dépenses sont principalement liées au personnel. Bien sûr, il y a d'autres coûts, comme l'achat de croissants ou le changement des isolements. Cependant, la majorité des dépenses provient de la présence du personnel administratif qui supervise les bureaux de vote.

Ces agents arrivent dès 7 heures pour s'assurer que tout est en place et restent jusqu'à 20 heures. Certains continuent ensuite à remplir les formulaires et à les transmettre à la préfecture. De plus, le bureau centralisateur s'occupe de la centralisation des informations.

Nous arrivons donc à un coût total d'environ 70 000 euros pour l'organisation des élections, avec une subvention de l'État de 2 010 euros par tour.

Jean-Christophe DESSANGES

Et sur les subventions de l'État et de la Région pour les JO ?

Isabelle DRANCY

Le maire va faire une communication sur le sujet.

Jean-Christophe DESSANGES

Très bien, mais je ne comprends pas pourquoi elles ne figurent pas sur la décision modificative.

M. le maire

Les subventions de la Région et de l'État étaient déjà prévues au budget primitif.

Pour être tout à fait transparent, la subvention de la Région était initialement prévue pour être équivalente à celle de l'État. Elle n'a finalement été que de 84 000 euros. La Région n'a pas pleinement respecté ses engagements.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 6 votes contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard; MM. Xavier Tamby, Numa Isnard).

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2016 à 2022.

Isabelle DRANCY

Chaque année, le comptable public de Fontenay-aux-Roses, dont nous dépendons, nous recommande de considérer comme non recouvrables certaines recettes. Malgré toutes les mesures prises, telles que des saisies auprès de tiers détenteurs, il n'a pas réussi à récupérer ces sommes. Après avoir épuisé toutes les procédures de recouvrement, il estime que le coût des démarches excède l'intérêt d'aller plus loin.

Sceaux, le 25 septembre 2024

Ainsi, nous vous proposons d'inscrire la somme de 910,48 euros en admission en non-valeur pour des créances datant des années 2016 à 2022.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une procédure similaire à celle des admissions en non-valeur, à la différence près que pour les admissions en non-valeur, si nous recevons un paiement, nous pouvons encaisser l'argent.

En revanche, pour les extinctions de créances liées à une liquidation judiciaire, nous n'avons pas cette option. Dans ce cas, le tribunal nous interdit de poursuivre le recouvrement, car l'entreprise est en liquidation judiciaire.

Nous vous proposons donc d'inscrire l'extinction d'une créance d'un montant de 1 240 euros, qui concerne des droits de voirie.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

M. le maire

Le vœu sera débattu lors de la prochaine séance, car le délai de dépôt n'a pas été respecté.

XV- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XVI- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

Puisque nous avons vécu une année particulière, je souhaitais vous faire un retour de l'année olympique de Sceaux.

Nous avons souhaité que les initiatives prises à l'occasion des JO soient fédératrices pour les Scéens de tous âges et exemplaires sur le plan de l'organisation.

Avec beaucoup de modestie, et de l'avis également de toutes les équipes, il me semble que nous y sommes parvenus, et je tenais à vous apporter quelques informations pour vous permettre de mieux évaluer l'impact que ces initiatives ont pu avoir sur notre commune.

Notre Ville a ainsi pleinement répondu aux propositions de la Métropole du Grand Paris, de la région Île-de-France et de l'État de faire vivre ces Jeux au sein des territoires, et notre candidature a été retenue pour la mise en place de l'un des 10 sites de célébration officiels. Sceaux a ainsi été la plus petite commune de la Métropole ayant organisé l'un de ces sites de célébration.

Sceaux, terre de jeux

Dans la perspective de Paris 2024, la Ville s'est en effet inscrite dans le label Terre de Jeux valorisant l'événement à venir avec des actions ponctuelles au cours de l'année scolaire 2023-2024.

La plupart des manifestations emblématiques de la Ville ont ainsi dédié une partie de leur programme à la célébration des Jeux, du cross jusqu'à la Sainte-Estelle de mai dernier

Le mur rouge de l'Hôtel de Ville a pu accueillir en mars l'exposition *Les Elles des Jeux* réalisée par le musée national du sport. À noter également la fresque réalisée par Tim MARSH sur le poste électrique Camberwell.

Les actions scolaires et périscolaires menées par nos éducateurs et animateurs ont été développées en ce sens, avec notamment le TOP 92 qui a concerné l'ensemble des communes du 92 et, en mai dernier, les Olympiades.

Je rappelle à cette occasion que si le dispositif Génération 2024 n'a pas été mis en œuvre complètement à Sceaux, c'est, parce qu'il était du ressort uniquement de l'Éducation nationale et que la plupart des enseignants des écoles de Sceaux n'ont pas souhaité s'en saisir. Je précise ce point, car diverses interprétations ont circulé à ce sujet. D'ailleurs, j'en ai à nouveau discuté avec l'ensemble des directeurs d'école cette semaine, lors des réunions que nous organisons à chaque rentrée scolaire. Ils ont reconnu que certaines actions avaient bien été menées, mais ils ont choisi de ne pas adhérer au dispositif Génération 2024, ce qui relève de leur décision.

Toutes ces actions ont permis de promouvoir les Jeux olympiques et de s'inscrire dans la dynamique nationale.

Au fil de l'année, des clubs sportifs locaux se sont également appropriés cette dynamique et ont apporté leur concours à différentes actions.

À l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, nous avons pu observer que le public a été au rendez-vous de cet événement international exceptionnel. Les deux sites de célébrations ont en effet enregistré une fréquentation globale de 36 600 entrées.

Le site de célébration au jardin de la Ménagerie, diffusant les Jeux olympiques du 25 juillet au 11 août (18 jours), a enregistré 34 772 entrées, avec une moyenne de 1 929 entrées par jour et des pics d'affluence sur une journée à plus de 3 000 entrées (3 481 personnes le 3 août), et ce en dépit de conditions météorologiques parfois capricieuses.

Le site de célébration au jardin du château de l'Amiral, diffusant les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre (12 jours), a comptabilisé quant à lui 1 828 entrées, avec une moyenne de 152 entrées par jour et des pics d'affluence sur une journée à plus de 250 entrées.

Cette fréquentation moindre, prévisible en partie au regard de la période de fin de vacances et de rentrée scolaire, et anticipée par un déport du site à l'Amiral, est particulièrement due également à une météo exécrable qui n'a pas encouragé la fréquentation du site.

Je souligne néanmoins que, contrairement à la plupart des autres sites de célébration, notre ville a fait le choix de maintenir la diffusion sur l'ensemble des journées des Jeux paralympiques. Le choix était délibéré de notre part, marquant ainsi notre engagement pour le handisport, et l'engouement national pour la pratique handisport à l'occasion de ces jeux nous a donné raison.

Les deux sites ont accueilli un public très varié, intergénérationnel, familial, dans une excellente ambiance conviviale, sans aucun problème de sécurité. Ce public comprenait de nombreux Scéens, mais également beaucoup de personnes extérieures à Sceaux, y compris des étrangers venant de pays européens, des États-Unis, d'Inde et autres pays du monde entier. Les retours ont tous été extrêmement positifs et nous tenons le Livre d'Or à la disposition de chacun qui souhaitera le consulter.

Plus de 200 enfants des accueils municipaux de loisirs sont venus sur le site de célébration et ont pu profiter des animations proposées.

Par ailleurs, 138 enfants des accueils municipaux de loisirs et du conseil d'enfants ont eu la chance d'assister directement à des épreuves, accompagnés par les animateurs de la Ville. Ils ont pu assister à des épreuves de rugby féminin à 7 au stade de France, d'équitation au château de Versailles, de tennis à Roland-Garros, de goal-ball à l'Aréna sud, de para-athlétisme au stade de France.

Outre la diffusion des épreuves sur grand écran, avec une qualité visuelle et sonore remarquable et saluée par tous, les animations sur notre site de célébration ont permis la pratique de 14 sports différents à savoir : beach-volley, pétanque, tennis de table, badminton, escrime, rugby, judo,

taekwondo, boxe, escalade, gymnastique (trampoline), athlétisme, foot drone, tir de précision (électronique). Sans compter des activités sportives et ludiques pour les plus jeunes : joute, parcours relais, saut de haies, etc.), pour tout public un baby-foot, et encore un bac à sable pour les plus petits.

12 prestataires ou associations ont proposé des activités sportives, dont quatre clubs scéens ou conventionnés avec la Ville : le Judo club de Sceaux, SP training, Sceaux arts martiaux, Antony Metro 92 (rugby) et le club d'escrime de Bourg-la-Reine.

Les autres activités ont été proposées par les animateurs et les cinq éducateurs sportifs de la Ville, L'attrait pour les sites de célébration de Sceaux résidait également dans l'ambiance festive, de détente et de restauration. Outre le fait que le site de célébration ait été organisé dans un jardin offrant un espace verdoyant et feutré, la mise à disposition de chiliennes, d'espaces de restauration et du grand chapiteau a été particulièrement appréciée du public, tout comme la fourniture de nombreux goodies utiles : chapeaux, coussins, bâtons de maquillage, éventails, gourdes, etc. Au total, plus de 28 000 goodies ont été distribués.

Neuf prestataires de foodtruck ou de buvette sont intervenus sur le site de célébration. La Ville a proposé une offre de quatre stands de restauration en simultané. Quatre commerçants scéens ont souhaité y prendre part, à savoir : So'phenicia, 38° Tea, Mimmo et Tata Toyo. À noter que tous les commerçants se sont vus proposer de participer.

Le site de célébration a été aussi l'occasion d'actions plus variées. Notamment la projection le soir de l'inauguration du film grand public Rasta Rockett, la présentation de l'exposition Empreintes 1924-2024, 100 ans d'héritage olympique de la Métropole du Grand Paris, et une performance artistique en direct avec la réalisation d'un portrait devant le public de Léon MARCHAND par l'artiste scénenne Léni WHITFORD.

L'organisation de différents événements au fil de l'année a donc permis de fédérer de nombreux Scéens et Scéennes et notamment les enfants et les jeunes autour des valeurs olympiques et paralympiques et de les sensibiliser sur le handicap.

Elle a également constitué un projet partagé entre de nombreux services qui se sont mobilisés sur un même fil rouge, facteur de cohésion.

Je tiens d'ailleurs à saluer tout particulièrement l'action et l'engagement de notre chef du service de l'Action sportive, Jérôme MAINTENANT.

Applaudissements

Il a assuré avec une petite équipe le pilotage opérationnel de ces événements dans le cadre de comités techniques, de comités de pilotage ainsi que la gestion administrative de cette opération d'envergure.

Naturellement, plusieurs autres services ont été fortement mobilisés et je les en remercie et les félicite toutes et tous : service Espace public et environnement, service Bâtiments sous la direction de Pascal BASTIAO, service Communication sous la direction de Dorothée MERCIER, etc.

Applaudissements

Au total, 21 services municipaux sur 39 ont été concernés par la préparation et/ou et la gestion de l'année olympique à Sceaux. Je demande au directeur général des services d'en remercier tous les acteurs au nom du conseil municipal.

La Ville a aussi veillé à ce que l'organisation de l'événement soit exemplaire sur le plan environnemental. Ainsi, des écocupes ont été utilisés plutôt que des verres jetables, des corbeilles de tri ont été mises en place et un tri supplémentaire des déchets a été réalisé pour un recyclage optimisé de plus de 17 tonnes de déchets sur 21 collectées, les goodies distribués étaient en matières recyclées et comprenaient notamment des gourdes permettant aux visiteurs de prendre de l'eau aux fontaines à disposition ; de nombreux cendriers de poche ont également été distribués.

Un soin particulier a été apporté à la sécurité et la tranquillité des visiteurs. Un prestataire de qualité a ainsi été choisi pour assurer la sécurité du site, en complément des agents de la police nationale, de la police municipale et des unités militaires de l'opération Sentinelle, que nous avons logé rue des Imbergères.

Au total, le site a nécessité la présence de plus de 50 personnes, dont 11 agents municipaux et 42 personnels extérieurs, dont 25 pour la sécurité et 14 pour les animations. En outre, plusieurs jeunes, garçons et filles, ont également choisi d'apporter leur concours à nos événements dans le cadre de leur service national universel.

Les matériels nécessaires au fonctionnement des sites ont été choisis pour être réutilisables pour d'autres actions et manifestations de la Ville : tentes, écran utilisé pour les Jeux paralympiques, barrières anti-véhicules bélier, bâches logotées, etc. Ces équipements, ainsi que la création de branchements d'eau et d'électricité pérennes, ont représenté un budget de 147 000 €, qui constitue une part de l'héritage des Jeux pour notre Ville.

Sur le plan financier, la Ville a perçu 730 000 € de la Métropole du Grand Paris, 144 400 € de la Préfecture, et 83 500 € de la Région, soit un total de 957 000 € de subventions publiques pour les sites de célébration. Des subventions ont par ailleurs été sollicitées pour les actions menées au fil de l'année.

Le total des dépenses comprenant les équipements et installations conservés par la Ville est estimé à 1 150 000 € TTC qui se répartissent comme suit :

Familles de dépenses	en K€ TTC
Matériel et prestations techniques de diffusion et de sonorisation des épreuves	179

Animations et prestations de matériel (ex. la zone de beachvolley permanente, mur d'escalade pour trois jours, trampolines pour trois jours, cibles, etc.), transport, car enfants CDL pour places JO MGP, goodies	127
Sécurisation matérielle et humaine du site selon les obligations du cahier des charges des clubs 2024	338
Poste de secours imposé par le dimensionnement du site	25
Location de la grande structure, des stands en bois pour foodtrucks, des sanitaires et leur entretien quotidien, etc.	75
Habillage et signalétique du site selon le cahier des charges des clubs 2024 et communication traditionnelle (vidéo, affiches)	65
Total	809

À ces frais se sont ajoutées différentes dépenses en termes de mobilisation des différents services, de travaux préalables et d'acquisition de matériels réutilisables pour différentes actions de la Ville

Organisation du site moyens humains (Ville et régisseurs extérieurs)	140
Organisation du site, moyens matériels (outillage, régisseurs, accompagnement projet site location nacelle, etc.)	101
Travaux préalables (dont compteur eau) et fluides	98

Nous avons reçu 957 000 euros de subventions pour un budget total de 1 150 000 euros, ce qui laisse un reste à charge de 200 000 euros. Toutefois, sur ces 200 000 euros, 157 000 euros concernent des équipements réutilisables pour d'autres événements. Si l'on soustrait ce montant, il ne reste que 50 000 euros à la charge de la Ville.

Au-delà du site de célébration, quel héritage pour ces Jeux ?

Nous allons réunir les clubs sportifs pour dresser le bilan et analyser l'impact de l'événement sur l'évolution des adhésions aux pratiques sportives qu'ils proposent.

Il s'agira également d'étudier avec eux l'impact sur la pratique handisport, comme cela a déjà été fait sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et travailler éventuellement avec le comité départemental handisport pour donner une part plus importante au public concerné à Sceaux.

Cela fera l'objet des échanges avec nos clubs dans le cadre du Comité consultatif sportif.

Je tiens à souligner l'enthousiasme général qui a régné sur le site de célébration. Philippe Tastes et moi-même étions présents presque quotidiennement, et nous avons été impressionnés par le climat positif qui régnait sur le site de célébration, avec des personnes que nous n'aurions pas forcément imaginées présentes. Par exemple, des seniors, qui n'étaient pas particulièrement amateurs de sport, sont venus et se sont montrés très satisfaits d'être là. Ce qui importe, c'est qu'ils ont partagé ces moments dans une ambiance conviviale.

En somme, ce fut une très belle réussite, comme en témoigne le Livre d'or, qui contient plusieurs centaines de commentaires, tous très positifs.

XVII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XVIII-QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Jeux olympiques et paralympiques, quelles suites ?

Monsieur le Maire, Les Jeux olympiques et paralympiques se sont révélés à Sceaux comme ailleurs comme des moments de convivialité partagée, avec une organisation dont on a pu constater l'efficacité. Avoir été choisie comme site de célébration a sûrement concouru à un réel succès d'affluence tant au Jardin de la Ménagerie qu'au Château de l'Amiral.

Mais quelles en sont les conséquences sur les pratiques sportives ici ?

Les clubs ont constaté que notamment les jeunes, mais pas que, ont souhaité beaucoup plus que d'habitude pratiquer des sports dont ils avaient apprécié l'ambiance, le style pendant les Jeux, s'inspirant d'athlètes de haut niveau. L'exemple du tennis de table qui connaît une très forte demande est révélateur de cet engouement.

Pour celle et ceux qui vivent avec un handicap notamment physique, des sports jusqu'ici assez peu connus comme la boccia, le tennis et le rugby fauteuil, le goalball, le paracyclisme, etc., ont manifesté leur existence de manière spectaculaire. La prise de conscience du handicap à travers le sport n'a pu que progresser.

Le succès de l'événement planétaire vécu cet été peut donc générer la longue traîne vertueuse de l'augmentation de la pratique sportive.

La Ville qui subventionne en général les associations et clubs sportifs est-elle décidée à augmenter les subventions et la mise à disposition de salles aux clubs qui auraient constaté une réelle augmentation de leurs effectifs pratiquants ?

S'agissant en outre des sports paralympiques, avec leurs matériels spécifiques, la présence d'animateurs sportifs plus nombreux, une demande plus ou moins importante, tout cela semblerait justifier une action conjointe entre structures publiques décidées à favoriser des activités adaptées aux personnes intéressées.

Je vous remercie de nous dire si au vu des constats faits à Sceaux, notre ville pourrait infléchir, proposer, mettre en œuvre une action sportive qui serait la conséquence positive de Paris 2024.

M. le maire

Merci, Monsieur Szyrkowski, je pense avoir répondu à l'essentiel de votre question dans le cadre de la communication que j'ai réalisée.

Dans une ville comme Sceaux, la gestion directe des activités par la municipalité est limitée. La majorité des activités sont encadrées par des clubs sportifs, auxquels la Ville met à disposition des locaux et des moyens.

Je vous précise que nos équipements sportifs sont très utilisés et que leur usage est optimisé chaque année en fonction du développement de certaines pratiques ou du recul d'autres. Les marges de manœuvre sont donc très réduites.

Cela étant, les marges de manœuvre pour augmenter significativement le volume d'activités restent très restreintes. Cela ne dépend pas uniquement des subventions, mais également des contraintes matérielles et techniques.

Par ailleurs, toute aide accordée par la Ville fait l'objet d'une évaluation régulière, afin de garantir une utilisation adéquate, optimale et responsable des moyens alloués. Je dois dire que la collaboration avec les clubs se déroule de manière très positive. Cependant, nous rappelons régulièrement aux clubs que le développement de nouvelles activités est conditionné par la disponibilité de créneaux et de ressources matérielles. Par exemple, si un club souhaite lancer une activité comme le céci-foot, nous serons favorables, mais il faudra d'abord s'assurer de la disponibilité des infrastructures nécessaires.

Nous sommes donc très vigilants sur ce point, et nous encourageons les clubs à travailler en étroite collaboration avec la Ville pour éviter toute promesse sans les moyens adéquats.

Nous tiendrons prochainement une réunion du Comité consultatif sportif. Nous avons remarqué un léger engouement supplémentaire lors de la fête des sports, mais contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres villes, nous n'avons pas constaté une forte hausse des inscriptions dans les clubs. Cela prouve sans doute que nous avons déjà un bon niveau d'offre sportive.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, chers collègues, nous savons que depuis des années, la ville de Sceaux, en collaboration avec les enseignants des écoles, met en place de nombreuses initiatives pour favoriser l'ouverture aux arts chez les jeunes, comme des spectacles au théâtre Les Gémeaux, des séances de cinéma éducatives au Trianon, des activités musicales et corporelles en partenariat avec le

conservatoire, ainsi que des ateliers culturels à la bibliothèque municipale. Ces actions permettent aux enfants de découvrir l'art sous diverses formes dès leur plus jeune âge.

Pour aller plus loin, pourriez-vous nous expliquer dans quelle mesure la Ville s'appuie sur les dispositifs mis en place par l'État, qui reposent sur une étroite collaboration avec les collectivités territoriales, pour favoriser l'éveil artistique et culturel des enfants ? Comment ces dispositifs sont-ils intégrés aux initiatives locales mentionnées, et quel est le budget alloué à ces actions pour l'année scolaire 2024-2025 ?

M. le maire

Ainsi que je l'ai rappelé à de nombreuses reprises et que cela est exposé dans le rapport d'activités annuel des services, notre commune organise son action dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Celui-ci a été défini avec les acteurs locaux : Éducation nationale, parents, associations locales, etc.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Ce projet territorial sollicite en premier lieu différents équipements municipaux, tels que la bibliothèque et le cinéma Trianon. Les projets de services de ces équipements comprennent en effet un volet éducatif très important.

En ce qui concerne le cinéma, plusieurs écoles sont engagées dans le programme « École et cinéma ». Le cinéma Le Trianon intègre également désormais le nouveau dispositif « Maternelle au cinéma » qui passe en expérimentation nationale.

Lors de l'année scolaire 2023-2024, Le Trianon a reçu dans le cadre de ces dispositifs 63 classes du CP à la terminale, soit 1 571 élèves, à raison de trois séances annuelles, soit un volume de 4 713 entrées.

Par ailleurs, le cinéma organise des séances scolaires hors dispositif pour des séances à la carte. 59 séances ont ainsi été organisées et 6 087 élèves accueillis lors de l'année scolaire 2023-2024.

Au total, durant l'année scolaire 2023-2024, le cinéma municipal a donc accueilli dans le cadre de l'éducation à l'image 7 658 élèves, pour un cumul de plus de 10 000 entrées. Il s'agit dans la très grande majorité de séances dédiées uniquement aux scolaires.

La Bibliothèque participe également à l'éducation artistique et culturelle. Elle a touché en 2023-2024 plus de 3 350 élèves de la maternelle au lycée, élèves amenés à venir à plusieurs occasions à la médiathèque municipale.

Entre la petite section et le CM2, toutes les classes sont invitées.

Les actions proposées sont larges et concernent des animations thématiques en lien avec la littérature, la rencontre d'auteurs, les poèmes, les expositions accueillies à la bibliothèque, le cinéma (12 ateliers en partenariat avec Le Trianon), le numérique, des questions d'actualités.

Certaines actions s'inscrivent dans deux opérations nationales : les Petits champions de la lecture et le Printemps des poètes.

Les accueils de scolaires se font le matin, lorsque la bibliothèque est fermée au public.

Des activités culturelles sont par ailleurs proposées en lien avec l'actualité locale ; ainsi des ateliers danse de Provence ont été organisés en 2023-2024 en lien avec l'accueil du congrès du Félibrige. Les directions d'école ont demandé la poursuite de cette activité au cours de l'année scolaire en cours.

Des activités culturelles et artistiques sont également proposées en lien avec des travaux sur des thèmes spécifiques tels que celui de l'égalité fille-garçon qui a donné lieu à un spectacle pour les CM2 en 2023-2024.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle dispensée dans les écoles, la Ville finance en outre, à hauteur de 30 k€/an, des interventions musicales animées par des professeurs qualifiés du conservatoire de Sceaux–Bourg-la-Reine, placé sous l'autorité de Vallée Sud-Grand Paris. Les thèmes de ces interventions sont définis entre les intervenants musicaux et les équipes enseignantes dans le cadre des projets pédagogiques des écoles.

La Ville subventionne également chaque année certains projets des écoles sur dossier validé par l'inspection académique. Ces projets sont de toutes natures (sportifs, scientifiques, culturels...). L'enveloppe budgétaire 2024 était de 8 500 €. Une large réflexion est en cours pour augmenter l'offre en matière d'éducation artistique et culturelle (dite EAC) en favorisant les synergies entre les différents acteurs du territoire notamment avec la mise en place d'un forum annuel où se rencontrent les acteurs culturels du territoire et les enseignants. L'édition pour cette année scolaire se tiendra demain.

Si des dispositifs mis en place par l'État peuvent permettre de parvenir plus aisément à la réalisation de nos objectifs partagés, les services de la Ville ne manquent pas de les solliciter.

C'est ainsi qu'en lien avec le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le service Animation répond tous les ans depuis trois ans à l'appel à projets plan mercredi.

Les financements obtenus à ce titre ont été les suivants :

- ✓ 2023 : 10 000 €
- ✓ 2024 : 7 500 €

Toute aide est la bienvenue, mais il faut reconnaître que celles-ci ne sont pas véritablement déterminantes, le coût des actions menées par la Ville étant de l'ordre de 1 500 000 €. Les dossiers à constituer sont par ailleurs assez complexes.

Donc, oui, la Ville s'appuie sur les dispositifs de l'État quand ceux-ci sont en cohérence avec son projet éducatif, mais elle n'est pas pour autant dans une situation de sous-traitant par rapport à l'État contrairement à ce que la formulation de votre question pourrait laisser penser.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, je me permets de vous interpellier une nouvelle fois au sujet de la situation de la rue des Écoles, suite à l'arrêté de péril pris en novembre 2023 concernant l'immeuble du 9 rue des Écoles, qui a eu pour principale conséquence la fermeture de la rue à la circulation depuis cette date.

J'ai déjà eu l'occasion de vous exposer les désagréments créés par cette situation, en particulier ceux occasionnés par la mise en place d'un aménagement réalisé par les services de la Ville pour canaliser la circulation piétonne devant les immeubles des 6-8-10 rue des Écoles : passage de vélos ou motos, à travers ce tunnel aménagé, susceptibles de rentrer en collision avec les habitants de ces immeubles, dont la sortie débouche directement dans ce passage où ces véhicules roulent parfois à vive allure, dégradation des parties communes des immeubles et du mobilier urbain par les vélos et motos, automobiles qui utilisent ces tronçons de rue fermés à la circulation comme des parkings gratuits empêchant l'accès aux véhicules des habitants de la rue ou à des véhicules de livraison, etc.

J'attire cependant votre attention sur le fait que la situation s'est fortement dégradée :

Les panneaux placés de part et d'autre du tunnel avec la mention « CYCLISTES PIED-À-TERRE » ont disparu depuis plusieurs mois, ce qui explique en partie l'augmentation de la circulation des vélos, motos et scooters qui l'empruntent à toute heure du jour et de la nuit, le bruit des motos et scooters passant à quelques centimètres des fenêtres des logements situés en rez-de-chaussée dans ce tunnel pour les immeubles des 6-8-10 rue des Écoles.

- ✓ La forte insécurité qui s'est développée depuis la mise en place de ce dispositif : l'immeuble du 9 étant inoccupé depuis 10 mois et le 7 étant un terrain en chantier, les cambrioleurs peuvent opérer tranquillement sur les immeubles situés en face, car il n'y a malheureusement plus d'habitants pour repérer leurs agissements.
 - La boutique FRIMOUSSE (au n° 4) a ainsi fait l'objet d'un vol avec effraction avec destruction de vitrine. Il a été établi que les voleurs ont emprunté le tunnel pour réaliser cette opération ;
 - une tentative de cambriolage a eu lieu il y a 3 mois au n° 8 ;
 - une autre tentative a été déjouée il y a 3 semaines un après-midi vers 15 h au n° 10

(tentative de deux individus, dont l'un armé d'un pied de biche) ;

De plus, en ce qui concerne ces deux derniers immeubles, le tunnel permet aux cambrioleurs d'opérer en toute discrétion, les parois opaques du tunnel rendant leur présence indétectable.

- ✓ La dégradation de la propreté de la voirie depuis l'installation de ce tunnel, car des déchets y sont déposés (cannettes, emballage, etc., déposés sur le rebord des fenêtres de rez-de-chaussée, etc.). De plus, le nettoyage de cette portion de rue a longtemps été interrompu, l'équipe de nettoyage se limitant à travailler sur les deux portions de rue accessibles de part et d'autre du tunnel avant une intervention des habitants, ce qui a permis la reprise d'un nettoyage normal.
- ✓ Le week-end, il arrive que les barrières du barrage soient retirées et que des véhicules traversent la rue entière.

Les habitants et commerçants de la rue s'inquiètent donc de cette situation qui perdure et surtout de sa dégradation.

Enfin, nous apprenons qu'un autre chantier (aménagement devant l'église à l'angle de la rue des Écoles et de la rue de Dr Berger) va démarrer pour une durée de 8 mois.

Aussi, comment et sous quel délai la circulation et la vie des habitants et commerçants de la rue vont-elles reprendre un cours habituel ?

Je vous remercie,

M. le maire

Je déplore comme vous la situation observée rue des Écoles.

S'agissant des cambriolages enregistrés par le commissariat, je tiens à relativiser votre propos ; les chiffres sont en effet les suivants :

- ✓ 2022 : un cambriolage. C'est toujours pénible, mais c'est une porte fracturée. Et chez Frimousse, je crois que l'on a pris un collier pour chien et peut-être 100 euros dans la caisse. C'est peu de chose.
- ✓ 2023 : deux cambriolages, dont une tentative
- ✓ 2024 : un cambriolage

Pour l'heure donc, si l'on prend strictement les statistiques de la police nationale, il n'est pas observé d'aggravation notoire en termes de cambriolages dans la rue des Écoles.

En ce qui concerne les risques au regard de la sécurité publique :

La majorité des relevés des jauges et des cibles indiquent que la façade du 7 rue des Écoles, les pignons des 5 et 9 rue des Écoles ne connaissent plus de mouvements significatifs, à l'exception des jauges intérieures au n° 9 rue des Écoles, avec des mouvements anormaux.

Interrogé à ce sujet, l'expert du référé préventif s'oppose pour l'instant à un démontage des protections (dont le passage protégé) tant que des tirants n'ont pas été posés à chaque niveau du 9 rue des Écoles.

Nous attendons donc la pose des tirants, qui est assez complexe, car elle dépend du propriétaire. Toutefois, celui-ci refuse d'effectuer des travaux tant qu'il ne reçoit pas d'avance de fonds de la part du promoteur ou de l'entreprise qu'il juge responsable de la situation. À ce stade, un jugement est nécessaire.

Nous sommes donc partiellement dans l'attente, à moins que l'expert ne donne un avis différent. Pour l'instant, tout dépend de la décision du tribunal concernant l'attribution des provisions accordées au propriétaire du n° 9.

Il est certain qu'il serait préférable que cette situation évolue dans la perspective du chantier du parvis de l'église, mais la Ville n'est pas décisionnaire en la matière.

Franchement, je préférerais me passer de cette situation, et tout le monde serait soulagé de la voir se résoudre. Mais c'est ainsi.

Question orale de Mme Maud BONTÉ

Maud BONTÉ

Dans le cadre de l'aménagement de la place et du parking de Gaulle, le maire de Sceaux avait accordé un permis de construire à la société Nacarat, promoteur immobilier. Il en a suivi, la signature de la promesse de vente entre la Ville et Nacarat promoteur.

Cette promesse de vente contient une date limite de validité, renouvelable à son terme ; et des frais en cas de dédit de la Ville de 900 000 € à verser à Nacarat.

À chaque période, la date de validité était prorogée.

Cependant, cette année, la commune de Sceaux a exigé du promoteur, sa « garantie de ressources financières suffisantes ». Pourtant, il est connu que cette garantie est impossible pour le promoteur quand l'opération immobilière fait l'objet d'un recours, les banques lui refusant toutes garanties. Vous me préciserez si c'est le cas.

En conséquence, le promoteur n'ayant pu produire de garanties, la Ville lui a refusé la prorogation de la validité de la promesse de vente. La promesse de vente est donc devenue caduque.

Le permis de construire demeure, car la société Nacarat le maintient. Puisque la commune a rendu caduque la promesse de vente, cela la met en situation de dédit.

Allons-nous devoir payer 900 000 € de dédit à Nacarat ?

Bien que ce soit la SPL Aménagement du Territoire qui ait hérité de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de Gaulle, n'est-il pas toujours de la compétence de la commune de Sceaux d'octroyer le permis de construire ?

D'ailleurs, ce permis de construire déjà accordé demeure. Si la Ville retire son permis de construire, le recours tombe, mais le dédit reste à payer.

Comment la situation peut-elle évoluer ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le maire

Mme Bonté, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous avez beaucoup de talent pour inventer des considérations totalement déconnectées de la réalité, bien que nous ayons expliqué à de nombreuses reprises la situation en ce qui concerne l'opération de Gaulle.

La situation est pourtant assez simple.

Comme vous le savez, la promesse de vente entre la Ville et la SCCV Sceaux Place de Gaulle (actionnariat composé de Nacarat et Pitch Immo) a été signée le 8 juillet 2020. Elle était assortie des conditions suspensives définies par le conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2019.

L'échéance était fixée au 2 décembre 2022. Un avenant a été signé le 24 mai 2022 : il prend en compte les évolutions de désignation des emprises cédées, de programme et de prix, décidées par le conseil municipal le 16 décembre 2021. La date ultime de réalisation des conditions suspensives y était définie au 30 septembre 2023.

Parmi les conditions suspensives à la promesse figurait notamment l'obtention d'un permis de construire définitif, soit purgé de tout recours. À la date du 30 septembre 2023, cette condition suspensive n'était pas levée, le permis de construire ayant fait l'objet de deux recours contentieux, toujours pendants à ce jour. En principe, la loi stipule que les recours en matière d'urbanisme devant le tribunal administratif doivent être jugés dans un délai de 10 mois. Or, cela fait maintenant deux ans que l'affaire est en attente. Il est évident que l'État ne va pas se sanctionner lui-même, mais la situation demeure en suspens.

Le permis de construire appartient à la SCCV et il appartient à elle seule d'en demander l'annulation. Il ne s'agit pas « du permis de construire de la Ville ». La Ville n'a donc pas autorité pour l'annuler. Nous sommes dans un pays de droit. Le contentieux se poursuit donc à ce jour.

En ce qui concerne les conséquences financières de la caducité de la promesse de vente, elles sont nulles pour la Ville. La vente ne s'est en effet pas réalisée du fait de la non-réalisation d'une condition suspensive, à savoir l'adoption d'un permis de construire purgé.

L'indemnité que vous évoquez avait été contractuellement définie dans l'éventualité où, toutes les conditions suspensives ayant été réalisées, la Ville aurait décidé d'autorité de ne pas désaffecter les terrains et d'empêcher unilatéralement la réalisation du projet.

Si la Ville avait actionné à sa seule convenance, par fait du prince, une telle annulation, elle devenait redevable d'une compensation en dédommagement des frais engagés par la SCCV, correspondant aux frais d'études, dans la limite de 900 000 €.

J'espère vous avoir rassurée sur cette situation et sur le fait que la Ville tient ses engagements dans le respect du droit et des principes juridiques en vigueur dans notre pays.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

Le 2 septembre, les enfants ont fait leur rentrée scolaire.

L'obligation de plafonner à 24 le nombre d'enfants des classes de maternelle, de CP et de CE1, la baisse globale du nombre d'enfants inscrits à Sceaux depuis plusieurs années consécutives, qui contraste avec la surcharge du secteur du Clos Saint-Marcel, la modification de la carte scolaire qui en résulte, sont autant de facteurs qui affectent les effectifs des classes de chacune des écoles ainsi que le nombre de classes à double niveau.

Par ailleurs, si la Ville a l'ambition d'offrir un encadrement de qualité, ce que nous saluons, elle peut se heurter à la problématique du recrutement de professionnels de la petite enfance et des animateurs qualifiés pour encadrer pause méridienne et activités périscolaires.

Quatre semaines après la rentrée scolaire, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous dresser le bilan de celle-ci et nous indiquer :

- ✓ L'effectif de 1 802 enfants inscrits à la rentrée 2023 a-t-il évolué ?
- ✓ Le nombre de classes a-t-il été modifié et si oui dans quelle école ?
- ✓ Y a-t-il dans chaque classe de maternelle un ATSEM ?
- ✓ Quel est le taux d'encadrement de la pause méridienne et des activités périscolaires et le niveau de qualification de ces personnes ?

Je vous remercie.

M. le maire

En ce qui concerne le nombre d'élèves, je vous précise que la tendance est à la baisse avec actuellement 1 796 élèves (542 maternels et 1 254 élémentaires). La moyenne générale d'élèves par classe est de 23,5 en maternelle et de 25,6 en élémentaire. Ce sont des moyennes plutôt satisfaisantes.

Pour cette rentrée 2024, il n'y a eu ni fermeture ni ouverture de classe. Nous avons obtenu qu'une fermeture de classes envisagée à l'école du Petit Chambord ne soit pas confirmée.

Le taux d'encadrement des activités périscolaires est variable en fonction des différents temps d'accueil. Le taux d'encadrement appliqué par la Ville est plus favorable que la législation du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sur la majorité des temps.

		Moins de 6 ans	6 ans et plus
Alsh mercredis	SDJES	1 animateur pour 10 mineurs	1 animateur pour 14 mineurs
	SCEAUX	1 animateur pour 8 mineurs	1 animateur pour 12 mineurs
Accueil périscolaire du matin et du soir	SDJES	1 animateur pour 14 mineurs	1 animateur pour 18 mineurs
	SCEAUX	1 animateur pour 10 mineurs	1 animateur pour 14 mineurs
Pause méridienne	SCEAUX=SDJES	1 animateur pour 14 mineurs	1 animateur pour 18 mineurs

Les directeurs d'accueil de loisirs sont qualifiés ; ils disposent du bpjeps, et sont recrutés sur le grade catégorie B d'animateur.

Les référents d'accueil de loisirs sont titulaires du bafd ; ils peuvent être nommés sur un grade catégorie B d'animateur.

Tous les animateurs sont recrutés avec de préférence un BAFA. Au total, la Ville emploie entre 80 et 90 animateurs et ne rencontre pas de difficultés particulières à en recruter contrairement à d'autres villes. La commune est engagée dans la professionnalisation des animateurs, clé de voûte de la qualité du service rendu : au total, 106 journées de formation ont été suivies en 2023.

La Ville accompagne l'évolution de carrière des agents, en favorisant la préparation et le passage des concours dans la fonction publique territoriale. La promotion interne permet une reconnaissance des agents qui s'investissent : ainsi, un agent a été nommé sur le grade d'animateur en 2023.

Tout cela résulte d'un travail constant et sur le long terme.

Vous avez mentionné les ATSEM, et je vous confirme qu'à Sceaux, chaque classe de maternelle dispose d'une ATSEM. Cela représente un effort significatif par rapport à de nombreuses autres communes, où il peut y avoir seulement une ATSEM par école ou uniquement pour les petites classes.

Chez nous, une ATSEM est présente aussi bien en petite qu'en grande section. Les enseignants le reconnaissent d'ailleurs, soulignant que cette organisation améliore la qualité de l'enseignement et de l'encadrement.

Sceaux, le 25 septembre 2024

Mes chers collègues, nous en avons terminé. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.
La séance du conseil municipal est levée à 23 h 38.